

**REPUBLIQUE DU
CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU NOUN

COMMUNE DE BANGOURAIN



**REPUBLIC OF
CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

WEST REGION

NOUN DIVISION

BANGOURAIN COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

**Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs
de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et
des services communaux**



**Réalisée par : Association des Chercheurs en Economie de Développement Appliquée
(ACEDA)**

**Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif
(PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)**



Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE	ii
RESUMÉ EXÉCUTIF	iv
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES PHOTOS.....	ix
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	3
CHAPITRE II: OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BANGOURAIN.....	8
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES	21
CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE	60
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	65
ANNEXES	65

PRÉFACE

Au cours de ces dernières années, les politiques publiques de développement placent le citoyen au centre de leurs préoccupations. Des objectifs du développement pour le millénaire (OMD), en passant par les objectifs de développement durable (ODD), l'amélioration de conditions de vie et l'implication des citoyens dans l'action publique retiennent davantage l'attention des institutions internationales, des États et des décideurs politiques. C'est dans ce sens, que l'État du Cameroun a élaboré un ensemble de projet d'amélioration des conditions de vie des populations qui se concentre essentiellement autour de trois documents : d'abord le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), ensuite le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) et enfin la Stratégie National de Développement 2020-2030 (SND30).

Pour concrétiser les actions contenues dans ces trois documents, le Président de la république, S.E. PAUL BIYA, dans sa vision de développement participatif, a institué la décentralisation comme le levier d'un développement harmonieux, donc les bases avaient été jalonné par le processus de démocratisation dans les années 90. Fondamentalement, la décentralisation correspond au transfert des compétences des organes centraux vers les collectivités territoriales décentralisées (au premier rang les Communes), ce qui permet de rapprocher le pouvoir près des populations pour le contrôle de l'action publique.

Pourtant, d'année en année, l'Exécutif municipal de la Commune de Bangourain construit des infrastructures sur le terrain sans toutefois avoir le temps matériel pour suivre et évaluer le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires. Face à cette situation, le comité de suivi des changements qui a été mis en place à l'issue de ce processus du Scorecard nous sera d'un grand apport, car l'enquête qui vient de se dérouler avec succès dans notre Commune nous a permis de recueillir un ensemble d'information, dont les principales sont concentrées dans ce rapport.

Globalement, il s'est agi d'évaluer la perception des citoyens sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans notre Commune en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs clés. En même temps que les résultats de cette enquête nous renseignent sur l'état de l'art dans ces secteurs au sein de notre Commune, et interpellent la Commune en tant qu'institution par rapport à ses devoirs, ses attributs, ses fonctions, etc. Le plan d'action qui en découle vous interpelle, vous ; ainsi que votre engagement, en tant que citoyen afin que nous portions tous plus haut, chacun à son niveau le flambeau de la décentralisation dans la Commune de Bangourain.

Par ces mots, l'Exécutif Communal remercie le Programme Nationale de Développement Participatif(PNDP) et l'Institut National de la Statistique (INS) qui l'ont accompagné dans la réalisation de ce projet. Il remercie ensuite les populations pour avoir accueillis chaleureusement les enquêteurs au sein des ménages et d'avoir participé activement dans ce processus. Et exhorte fortement enfin toutes les forces vives de la Commune de Bangourain, enfants, jeunes, adultes, etc. à lire le présent rapport et à s'en approprier pour qu'il serve de principe directeur pour la manifestation de l'engagement citoyenne.

 **LE MAIRE**

MOUMBEN ADAMOU

RESUMÉ EXÉCUTIF

La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code général des collectivités territoriales décentralisées, initiée à partir des conclusions du Grand dialogue national, organisé à l'initiative du Président de la République, du 30 septembre au 04 octobre 2019, a contribué à donner plus des prérogatives aux responsables locaux. Cette loi a davantage donnée de pouvoir aux collectivités territoriales décentralisées et partant aux citoyens en matière de contrôle de l'action publique. Ainsi, le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) est toute action initiée par les citoyens (individuellement ou à travers les organisations de la société civile), dans le but d'apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés à sa localité ; de contrôler l'action publique ou de permettre à ce que les décideurs publics rendent compte aux citoyens de leurs actions. L'État du Cameroun dans le but d'améliorer le bien-être des populations, a mis en place un processus qui se résume en un certain nombre de mesures cadres pour accélérer le processus de décentralisation et afin de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035.

Pour une démarche cohérente et harmonieuse entre toutes les communes, il a pris le soin de mettre sur pied avec l'appui de ses partenaires, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) qui a pour vocation entre autres d'améliorer l'offre en services socio-économiques de base vers les communautés ; d'accroître l'aptitude des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) à assumer les missions de promotion du développement local, d'apporter un appui à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des communes et d'autres acteurs locaux. Dans les missions du PNDP, il est également question d'aider les communes à mieux faire face aux enjeux liés à la décentralisation et au développement, il importe pour elles d'évaluer le niveau de satisfaction de la population sur les multiples services rendus dans l'espace communal.

L'enquête du Secorecard apparaît donc en quelque sorte comme une occasion idéale, dans la mesure où elle recueille les informations sur la satisfaction qu'ont les citoyens de l'action publique. Elle vise comme objectif à favoriser la mise en œuvre d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Bangourain. Les résultats du diagnostic participatif conduit par l'Association des Chercheurs en Economie de Développement Appliquée (ACEDA) tant au niveau de l'institution communale, de l'espace urbain communal que dans les villages et quartiers font état de ce que la Commune de Bangourain reste insuffisamment équipée en infrastructures sociales de base et rencontre par conséquent plusieurs difficultés dont les plus récurrentes sont : l'accès à l'eau potable, l'insuffisance et la précarité des

infrastructures scolaires et sanitaires et des manquements au niveau des services communaux :

➤ **Dans le domaine de l'hydraulique**

De manière globale, 50% des ménages de la Commune de Bangourain utilisent la rivière comme principale source d'approvisionnement en eau. En milieu rural, plus de 57% de la population déclarent avoir pour principale source d'approvisionnement en eau la rivière. De plus, 43%, 50,2% et 60,3% des ménages affirment que l'eau de la principale source d'approvisionnement a une odeur, un goût et une couleur respectivement. A côté, on a près de 4,5% en zones urbaines contre 25,3% en zones rurales qui disent avoir un mauvais service en eau. Dans ces conditions, l'approvisionnement en eau doit prendre en compte un certain nombre de facteurs pour une gestion intégrée des ressources en eau. De nos jours, le problème d'approvisionnement en eau potable dans l'espace communal de Bangourain se pose beaucoup plus en termes de mauvaise qualité d'eau (61,6%), d'insuffisance de points d'eau (37,5%) et d'éloignement du point d'eau (34,1%).

➤ **Dans le domaine de la santé**

Les attentes des ménages en matière de santé dans la Commune de Bangourain, sont assez grandes. En milieu urbain, 80% des ménages déclarent être insatisfaits des soins administrés dans les formations sanitaires à cause de l'éloignement de la formation sanitaire. Ceci serait à l'origine du faible niveau de fréquentation des installations hospitalières. Le pourcentage de ménages jugeant bon l'accueil dans les formations sanitaires est de 43,9% et de 59,6% respectivement en zones urbaines et rurales. D'une manière générale, les ménages déclarent la disponibilité du petit matériel dans la principale formation sanitaire fréquentée.

➤ **Dans le domaine de l'éducation**

Les raisons de l'insatisfaction des ménages quant aux services de l'éducation dans la Commune de Bangourain sont considérables. Les raisons de non satisfactions sont généralement dues au coût élevé des frais de scolarité aussi bien de l'APEE. Près de 5892,44 F doit être déboursé pour une inscription à l'école maternelle, ajouté à l'APEE qui s'élève à 4448,8 F. Au niveau de l'école primaire, on a 1272,50 F et 2660,20 F respectivement pour la scolarité et l'APEE. Concernant le secondaire cela s'élève à 10440,93 F pour la scolarité et 11707,24 F pour l'APEE. La majorité des ménages interrogés jugent ces frais un peu élevés.

➤ **Dans le domaine des services communaux**

Les ménages qui ont eu recours au service communal, y allaient principalement pour l'établissement d'un acte de naissance et trouvent que le temps d'attente est long. Les ménages déclarent principalement que la Commune doit pour une meilleure gestion, impliquer les villages et quartiers dans la programmation et budgétisation des actions de développement, et communiqué sur les actions programmées. Les ménages qui déclarent être insatisfaits des services communaux donnent comme principale raison, la non

information des populations de la gestion communale (72%), la lourdeur dans le traitement des dossiers des usagers (44%).

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE :	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
COGE :	Comité de Gestion
COSA :	Comité de Santé
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
DD	Développement durable
INS :	Institut National de la Statistique
MINATD :	Ministère de l'Administration Territorial et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE:	Ministère de la Santé publique
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PTF :	Partenaire Technique Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et des habitats
ZD :	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I. 1: Bilan de la collecte des données dans la commune de Bangourain	7
Tableau 2. 1: Etat des lieux des points d'eau dans la commune	18
Tableau 2. 2: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune.....	19
Tableau 2. 3: Etat des lieux des services de l'éducation	20
Tableau 2. 4: Etat des lieux des services communaux	21
Tableau 3. 1: Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe	22
Tableau 3. 2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge	23
Tableau 3. 3: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	25
Tableau 3. 4: Utilisation d'une source d'eau publique.....	25
Tableau 3. 5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.....	26
Tableau 3. 6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.....	26
Tableau 3. 7: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé	27
Tableau 3. 8: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau.....	28
Tableau 3. 9: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau	28
Tableau 3. 10: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES	29
Tableau 3. 11: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3. 12: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence	31
Tableau 3. 13: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin	32
Tableau 3. 14: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction.....	33
Tableau 3. 15: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable.....	33
Tableau 3. 16: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service	

rendu par l'approvisionnement en eau potable Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	34
Tableau 3. 17: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	35
Tableau 3. 18: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé.....	36
Tableau 3. 19: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	36
Tableau 3. 20: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	37
Tableau 3. 21: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	38
Tableau 3. 22: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant.....	38
Tableau 3. 23: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.....	39
Tableau 3. 24: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	39
Tableau 3. 25: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	41
Tableau 3. 26: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	42
Tableau 3. 27: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire.....	43
Tableau 3. 28: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public	43
Tableau 3. 29: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence ...	44
Tableau 3. 30: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.....	45
Tableau 3. 31: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et	

appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle	46
Tableau 3. 32: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE	46
Tableau 3. 33: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence.....	48
Tableau 3. 34: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement.....	49
Tableau 3. 35: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction.....	50
Tableau 3. 36: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	51
Tableau 3. 37: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	52
Tableau 3. 38: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service.....	54
Tableau 3. 39: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal.	55
Tableau 3. 40: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal.....	55
Tableau 3. 41: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune	57
Tableau 3. 42: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	58
Tableau 3. 43: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	59

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation de la Commune de Bangourain.....	10
---	----

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Répartition des ressources naturelles dans la commune de Bangourain.....	13
---	----

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'État du Cameroun dans son objectif d'amélioration des conditions de vie des populations, s'est engagé à travers la réforme constitutionnelle du 18 juin 1996, à reconnaître et à protéger « les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à la loi ». La décentralisation qui s'entend comme dévolution par l'Etat d'une partie de ses pouvoirs et/ou prérogatives aux Collectivités Territoriales Décentralisées apparaît alors comme la forme d'organisation qui garantie la participation optimale des citoyens à la vie sociopolitique et économique. Indicateur du niveau d'enracinement de la culture démocratique d'un pays, elle est porteuse de réels espoirs d'un développement durable (DD).

Les collectivités territoriales décentralisées (CTD) au premier rang desquelles la Commune, apparaissent comme le creuset de l'expression de la démocratie. Elle s'efforce, à travers divers outils et mécanisme (Budget Participatif, Plan Communal de Développement, etc.), d'implémenter les principes fondamentaux de la démocratie moderne, dont la participation citoyenne à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques publiques locales. C'est donc dire que le Cameroun entend faire des CTD et des communes en particulier le pôle d'impulsion du développement local et global.

C'est ainsi que le citoyen est appelé à s'impliquer activement dans la vie de sa Commune afin d'être à la base des initiatives locales de développement durable. Le contrôle citoyen de l'action publique apparaît alors comme un outil essentiel à cette fin. Pour une démarche cohérente et harmonieuse entre toutes les communes, le gouvernement de la République a pris le soin de mettre sur pied avec l'appui de ses partenaires, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) qui a pour vocation entre autres d'améliorer l'offre en services socio-économiques de base vers des communautés, d'accroître l'aptitude des CTD à assumer les missions de promotion du développement local et d'apporter un appui à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des communes et d'autres acteurs locaux. Dans les missions du PNDP, il est également question d'aider les communes à mieux faire face aux enjeux liés à la décentralisation et à la meilleure participation des communautés et des citoyens à l'action des CTD et au contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) ou « Citizen Report Card » dit Projet ScoreCard.

Le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) est toute action initiée par les citoyens (individuellement ou à travers les organisations de la société civile), dans le but d'apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés ; de contrôler l'action publique ou

permettre à ce que les décideurs publics rendent compte aux citoyens de leur action. Après une phase pilote dans 10 Communes, ce projet est mis à l'échelle dans 160 autres Communes dans l'ensemble du territoire national en 2017 et les résultats obtenus ont permis à ce qu'une deuxième phase puisse voir le jour, étant donné la pertinence de l'enquête. À cet effet, l'Organisation de la Société Civile (OSC) dénommée Association des Chercheurs en Economie de Développement Appliquée (ACEDA), a été retenue pour conduire ce processus dans la Commune de Bangourain.

La mission de l'ACEDA a consisté à mettre en place les équipes opérationnelles en collaboration avec la Commune de Bangourain, chaque fois que cela a été possible. C'est ainsi que dix (10) enquêteurs et un Superviseur communal ont été retenus après un processus de sélection et de formation pour mener à bien cette mission. Sous la coordination scientifique de l'INS, la collecte des données à travers l'ensemble du territoire communal s'est faite du 10 au 12 juin 2022, auprès d'un échantillon de 322 ménages tirés par les experts de l'INS.

Le présent rapport restitue les résultats de cette collecte des données auprès des ménages de la Commune de Bangourain. Il se décline en quatre (04) chapitres. Le chapitre I traite de la synthèse méthodologique de l'enquête. Au chapitre II, nous présentons les éléments relatifs à l'offre publique et au contrôle citoyen dans la Commune de Bangourain. Le chapitre III expose les principaux résultats issus de l'analyse des données de terrain, ainsi que les améliorations suggérées suivies des principales recommandations. Au chapitre IV enfin, nous proposons une esquisse de plan d'action pour la mise en place d'un dispositif de contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Bangourain.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 5/8 villages de la commune de Bangourain. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus, la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 322 ménages dans la Commune de Bangourain. Cette enquête s'appuie sur 14 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 23 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 322 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont

utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

de la Commune h . Donc :

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité

du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) ACEDA qui a été sélectionnée pour le lot3 de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune de Bangourain. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre

d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 10 au 12 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau I. 1: Bilan de la collecte des données dans la commune de Bangourain

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
	14	5	312	3	0	7	Enquête complète
Total	14	5	312	3	0	7	Enquête complète

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'ACEDA, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BANGOURAIN

Le présent chapitre a pour objectif de présenter la Commune de Bangourain sur le plan administratif, historique, démographique, biophysique et économique.

II.1 Présentation de la commune de Bangourain

La présentation de la commune de Bangourain se fait autour des principaux points tels que : la situation administrative et historique, la situation démographique, géographique et économique.

II.1.1 Situation administrative et historique

Il s'agit ici de présenter la situation administrative et historique de la Commune de Bangourain.

2.1.1. a- Situation Administrative

Le ressort territorial de la Commune de Bangourain couvre l'ensemble de cet arrondissement de 992 km² repartit dans 8 chefferie de 3^{ème} degré que sont : Bangourain, Pouokam 1, Pouokam 2, Kourom, Koumengba, Bangambi, Koumboun et Kouhouat.

2.1.1. b- Situation Historique

Le nom Bangourain vient de « Rain », qui en langue locale désigne une espèce de graminée poussant dans la zone. Au 13^{ème} siècle, les troupes du roi MBOUMBOUO envahissent le territoire constituant l'actuelle Commune de Bangourain alors peuplé par les Nso, elles les pourchassent et ceux-ci s'installent dans la zone actuelle de Bansa.

Les Bamoun occupent donc le territoire et au fil du temps, développent une forte hostilité à l'endroit des étrangers, si bien qu'ils seront comparés aux « Rain », ces herbes possédant des épines et qui laissent des marques quiconque essaye de marcher dessus.

Quelques dates importantes:

- 13^{ème} siècle : peuplement de l'espace communal par les troupes du roi des Bamoun
- 1993 : Le passage de Bangourain en Arrondissement et la création de la Commune
- 1996 : Election du premier maire de la commune de Bangourain en la personne de M.

MOUNCHIPOU

La Commune de Bangourain a été créée le 23 Septembre ; mais il a fallu attendre Janvier 1996 pour qu'elle entre effectivement dans sa phase opérationnelle. Suite à une restructuration

du gouvernement, elle hérite une partie de la Commune rurale de Foumban.

II.1.2 Situation démographique

La Commune de Bangourain compte une population d'environ 50 000 âmes suivant une estimation faite par la mairie¹ mais également par les services de l'hôpital de district. Toutefois les chiffres avancés par le BUCREP à travers le 3^e RGPH de 2005 sont de 31 650 personnes². Cette population est assez cosmopolite, l'on retrouve en effet en dehors des Bamoun qui constituent l'écrasante majorité, des Bansa majoritairement dans les villages Pouokam I et II et quelques-uns dans le périmètre urbain de Bangourain. L'on retrouve également une forte communauté Bororo sédentarisée, ils sont établis sur les sommets des collines qui sont propices à la pratique de l'élevage des bovins, ils sont ainsi regroupés par clans dans des campements disséminés à travers la Commune.

Comme autres communautés que l'on retrouve ici nous avons entre autres : les Babessi, les Haoussa, et les Bamiléké. Ces populations sont réparties à travers les 08 villages que comptent la Commune, lesdits villages sont quant à eux regroupés en deux groupements dont les chefferies sont installées à Foumban. La religion dominante ici est l'islam, pratiquée par près de 85% de la population, l'on retrouve également 10% de chrétiens répartis entre l'église évangélique et l'église catholique et 5% d'animistes.

La structure de sa population est constituée de 70% de jeune de 0 à 30 ans. Les groupes ethniques qui dominent sont les bamoun, les Nso, les Wimboun, les Meghaka, les Bororos (éleveurs), et la communication entre elle est aisée quand la langue Bamoun est utilisée. En saison sèche, les relations entre les bororos (éleveurs) en transhumances et les agriculteurs sont fréquemment tendues. La population tire ses revenus de l'agriculture et de la pêche artisanale. Elle se déplace pour la recherche d'emploi, la scolarisation, les mariages, les réunions (tontines par exemple) les deuils, les jours du marché, la transhumance et les loisirs.

La population est répartie selon plusieurs villages et par tranches d'âges. Au niveau de l'espace urbain, on a environ 2761 hommes et 3758 femmes. Bangourain compte 3624 hommes et 4804 femmes ; à Bangambi, on a 1672 hommes et 1891 femmes. Pour Koumengba, on note près de 1481 hommes et près de 1891 femmes. Kourom à son tour présente une population composée de 1901 hommes et 2198 femmes ; Kouhouat, à 1554 hommes et 1781 femmes ; Koumbam compte environ 653 hommes et 783 femmes. Pouakam 1 et Pouakam 2 ont respectivement 133 et 305 hommes et 127 et 327 femmes. Il est important

¹Source : Comptes Administratifs de la Commune de Bangourain

² Après application du taux d'accroissement annuel de 2,5 de la population du Cameroun pour la période 2012-2015

de signaler également que la population est relativement jeune, avec une majorité se trouvant dans la tranche d'âge compris entre 6 et 14 ans.

II.1.3 Situation géographique

La Commune de Bangourain a une superficie de 974 km² décidée suite à la création de la Commune le 25 Septembre 1993 à partir de l'Arrêté N° 93/321. Elle est située au Nord ouest de la Région de l'ouest. Ainsi, elle est limitrophe au nord-est par la Commune de Kumbo, au nord-ouest par la Commune de Jakiri, à l'ouest par la Commune de Babessi et par le lac Bamendjin, au sud par les Communes de Kouoptamo et de Koutaba, à l'Est par la Commune de Fouban. Avec une population de 31 650 habitants, l'on retrouve en majorité les Bamoun, mais aussi les Bororo, les Bansa, les Babessi, les Haoussa et les Bamiléké.

La Commune s'appuie sur l'existence de près de huit villages. Elle est constituée de 08 villages ayant chacun à sa tête un chef de 3e degré. Il s'agit de : Bangourain, Bangambi, Koumengba, Kourom, Kouhouat, Koumbam, Pouokam I, Pouokam II.

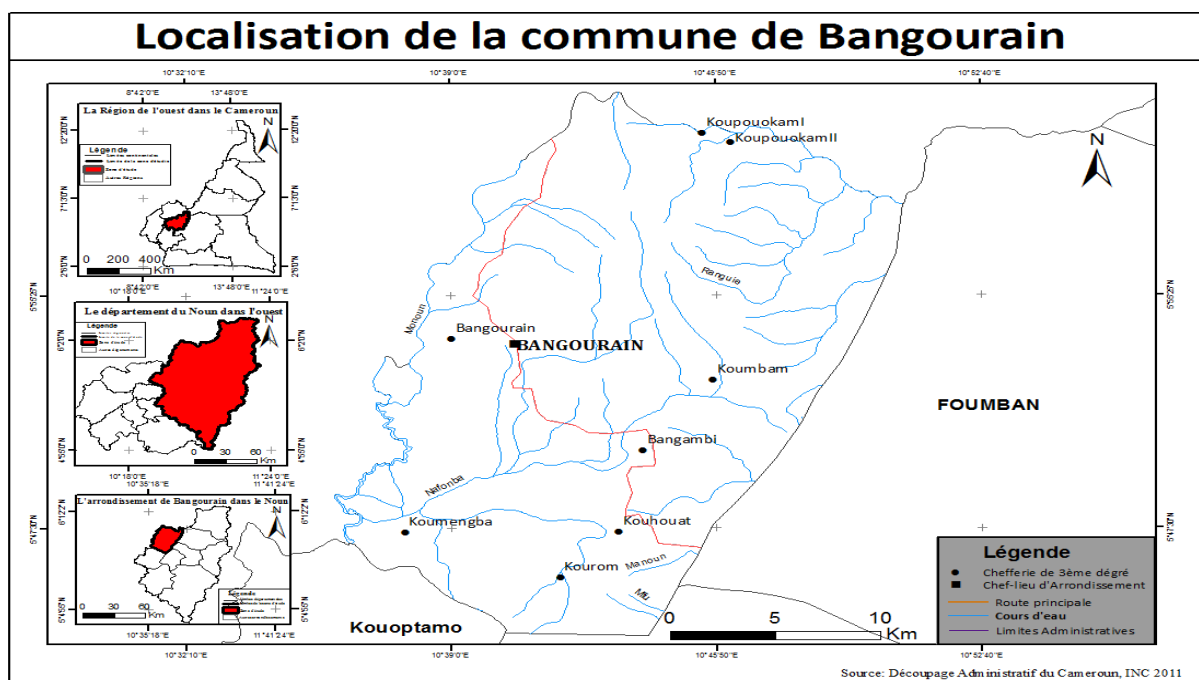


Figure 1: Localisation de la Commune de Bangourain

Source : PCD de la Commune de Bangourain, 2015

II.2 Milieu biophysique

Le milieu biophysique est constitué du climat, des sols, du relief, de l'hydrographie, de la faune et de la flore.

2.2.1 Le climat

Le climat ici est de type tropical montagneux de type sub-équatorial, caractérisé par une longue saison des pluies (mars-novembre) et une courte saison sèche qui dure environ quatre mois. Les précipitations annuelles varient en moyenne selon le relief de 1500 à 2600mm. La température moyenne annuelle est de l'ordre de 20 °C³. Mais suivant les informations recueillies, l'on observe de plus en plus des perturbations climatiques dans la région, ainsi donc suivant les dernières années, les pluies ont tendance à arriver avec un retard qui varie de deux à quatre semaines. Autre chose, il arrive parfois qu'en pleine saison pluvieuse l'on assiste à une petite saison sèche qui dure un petit peu moins d'un mois. Le climat semi-tropical avec une courte saison sèche de 03 mois (mi-novembre, mi-mars) et une longue saison de pluie qui va de mi-mars à mi-novembre. Le début de la saison des pluies coïncide avec les moments d'intenses activités agricoles dans la zone.

2.2.2 Les sols

La Commune de Bangourain présente des sols à dominance ferralitiques. Toutefois l'on y trouve des sols hydromorphes dans les bas-fonds marécageux et aux abords du lac Bamendjin. Par endroit également nous avons des sols en majorité constitués de calcaire (Koumbam) ou de latérite (Pouokam).

2.2.3 Le relief

La Commune de Bangourain présente un relief assez accidenté. La raison est qu'elle se situe en plein sur la dorsale camerounaise. Elle est ainsi constituée de grandes plaines, de collines dont l'altitude varie entre 1000m et 2300m et dont les points culminants sont le massif du Mbam et le massif du Nkogham. L'on retrouve également quelques vallées inondables notamment à Koutoupit. La Commune est dominée par les plaines et des légères collines comme celles de Tang, Toukouop et Kpaguim, variant entre 800 et 1100 m d'altitude par rapport à la mer. Concernant les plaines agricoles, on dénombre la plaine de Koutoupkit et celle de Dapjom. On y rencontre des sols argilo ferra illitiques ; des sols hydro morphes fertiles et

³ Source : Evaluation des risques, de la vulnérabilité et adaptations aux changements climatiques au Cameroun, 2012

des fonds agricoles. Du fait de cette hydromorphie, les couches superficielles du sol sont très riches en humus et par conséquent disposent de très fort taux élevé de matière organique, indispensable à l'agriculture.

2.2.4 Hydrographie

Le principal cours d'eau qui traverse la Commune est le fleuve Noun, l'on retrouve également quelques rivières comme Naafombam, Mengba ou encore Mawat. On peut également mentionner les rivières Kokou à Koutoupit et Nchout mendou à Bangambi, qui sont des cours d'eau intarissables en toutes saisons et qui sont situés sur le couloir de transhumance. Mais les eaux du lac Bamendjin ont manifestement une plus grande influence sur le quotidien des populations de la commune. Ce lac artificiel créé par les eaux du barrage de Bamendjin a profondément modifié les habitudes des populations depuis sa construction en 1974 ; il a ainsi permis le développement des activités de pêche d'une part, mais il a surtout contribué à la dégradation de la végétation dans les zones alentours. Le Noun constitue le principal fleuve de la Commune. On y retrouve également de nombreuses rivières et lacs. Il faut signaler que l'installation des eaux du barrage a créé des préjudices aux populations riveraines depuis 1974. Les sources d'eau potable ont disparu ou tout simplement ont été souillées.

2.2.5 Faune et flore

La faune n'est pas très riche, elle est constituée dans sa très grande majorité de rongeurs dont des hérissons, des porcs épic, des rats palmistes etc., l'on retrouve également des serpents dont des vipères et des boas, ces derniers se retrouvent essentiellement dans les zones marécageuses. Comme autres espèces nous avons des petits singes et quelques antilopes. La végétation est constituée de savane arbustive menacée par de feux de brousse et le surpâturage. Quelques bosquets jonchent les marécages, constitués pour la plupart des rotins ou des lianes. Il existe aussi par endroit des gisements de forêts et les raphias. La flore quant-à elle est fournie en plantes médicinales moins exploitées. La faune est variée et sa richesse s'appuie sur les espèces comme les rats, les hérissons, les singes, les canards sauvages, les chats tigres, etc...

L'espace territorial de la Commune de Bangourain compte plusieurs espèces fauniques à l'instar du mamba vert (*Dendroaspis janesoni*), mamba noir (*Dendroaspis polylepis*), singe (*Cercopithecussp*), Biche (*Céphalophussp*), Lièvre (*Lepuscrawshavi*), Ecureuil (*Funisciurussp*), Vipère (*Bitis gabonica*), Porc épic (*Hystriacristata*), Rat palmiste (*Xerus erythropus*), Perdrix (*Perdix hispaniensis*), Caille (*Coturnix*). Ces espèces précédemment

citées font l'objet d'interdiction de chasse, par contre d'autres sont permis. L'on rencontre également quelques espèces aquatiques dans les cours d'eau de la Commune mais principalement dans le lac artificiel issu du barrage de Bamendjin situé en amont de Bangourain. Comme espèce aquatique, on a la silure (*Clarias lazera*), le Tilapia (*Oréochromis niloticus*), Carpe et la sardine (*Cyprinus carpio*). Ces espèces sont pêchées en vue de la consommation domestique et de la commercialisation.

Pour ce qui est de la flore, il faut d'abord préciser ici que la Commune de Bangourain est une vaste savane arbustive, conséquence, les espèces floristiques sont assez rares. L'on rencontre quelques galeries forestières près des rivières et constituées d'essences telles que le Bibolo, le Pachiloba, le Dabema et le Mahogani. Dans les marécages l'on rencontre également des raphias et des bambous de Chine.

Il existe également quelques produits forestiers non ligneux, qui font l'objet d'une exploitation plus ou moins intensive et ce pour diverses utilisations. Le raphia est utilisé en moyenne par les populations en vue de réaliser les objets artisanaux, d'habitation et de décoration. De plus, les lianes constituent aussi une source de fabrication d'objet à partir de ces tiges, pour confectionner les objets de décoration ou encore de vannerie. La kola, le biter kola et le champignon sont généralement commercialisés ou encore consommés.

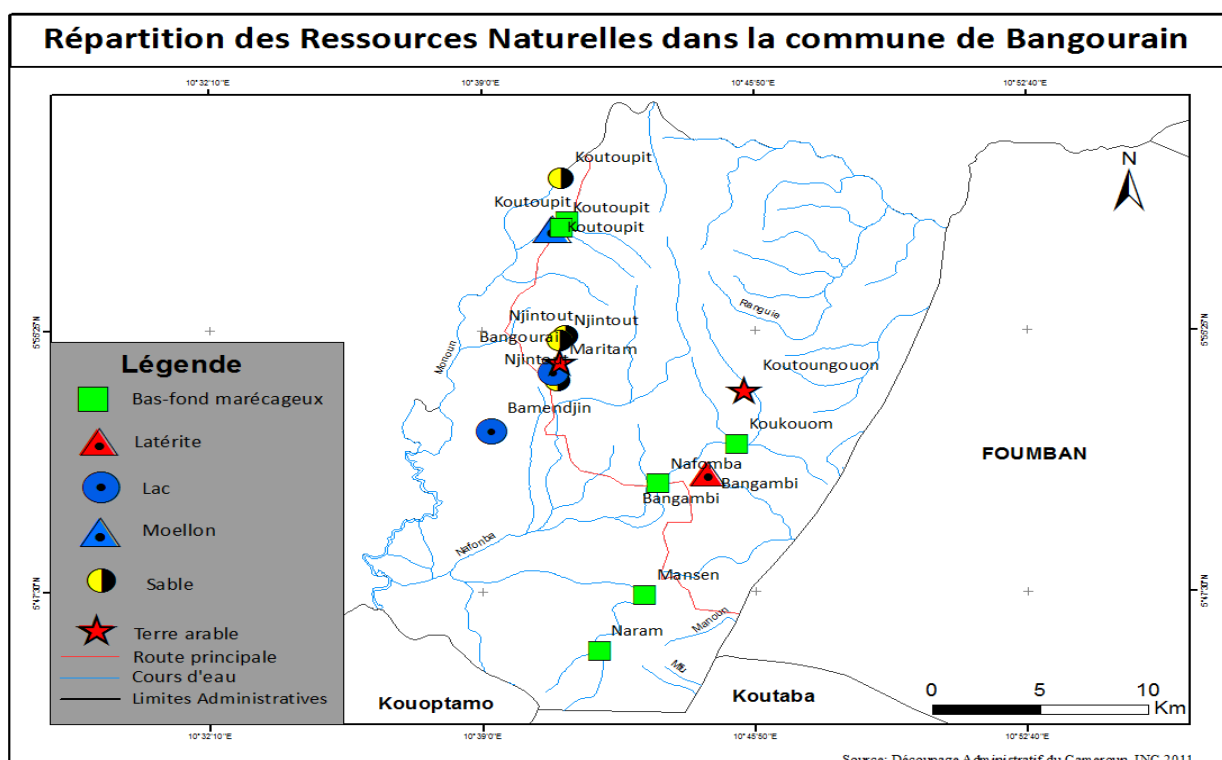


Photo 1: Répartition des ressources naturelles dans la Commune de Bangourain

Source : PCD de la Commune de Bangourain, 2015

II.3 Situation socioéconomique et culturelle

Il est question ici de présenter la situation de l'économie locale qui prévaut au sein de la Commune, sans oublier le volet culturel.

2.3.1 Situation de l'économie locale

Cette situation sera présentée suivant les trois variables classiques de l'économie que sont, le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

2.3.1.1- Secteur primaire

Le secteur primaire est constitué par la culture de plusieurs produits. On a entre autre le Maïs, Haricot, Arachide, Courge (pistache), Manioc, Macabo, Banane-plantain, Patate douce, Riz, Canne à sucre, Produits maraichers, Tomate, Poivron, Gombo, Produits de rente, Café, Voacanga, Arbres fruitiers, Safoutiers, Avocatiers, Manguiers. Ces différents produits sont consacrés soit à l'autoconsommation, soit à la vente aussi bien sur les marchés locaux que sur les marchés hors de la Commune.

Ainsi, l'on peut faire la remarque selon laquelle les activités agricoles sont très diversifiées et pratiquées dans l'ensemble de la Commune. Toutefois en termes de quantité produites et de superficies cultivées, il est très difficile de faire une réelle estimation, la DAADER n'ayant pas encore de données fiables, de plus l'agriculture est essentiellement pratiquée de façon artisanale et donc sur de petits espaces. Il faut également noter que la culture du café a pris un sérieux coup après la chute drastique des cours sur le marché international, cette culture est donc actuellement en relance à travers un projet de pépinières mis en œuvre par les techniciens de la DAADER, les plants issus de ces pépinières sont progressivement mis à la disposition des planteurs.

Concernant le secteur de l'élevage, on relève la présence de plusieurs espèces qui font l'objet d'élevage par la population locale. Les types d'élevage sont pratiqués dans la Commune comme ceux des bovins, ovins, caprins, aviculture, porcins, équins. On a par exemple un effectif de près de 23000 bovins répertoriés dans l'espace communal ; près de 7000 ovins sont de même comptés, ajouté à cela on a environ 10 000 caprins, 27000 aviculture, 200 porcins, 500 équins. Toutes ces espèces sont élevées dans tous les villages de la Commune, avec pour but l'autoconsommation ou la vente.

En effet, nous pouvons dire que l'élevage est une activité majeure dans l'économie de la Commune. L'on remarque cependant qu'il est difficile d'avoir les effectifs des éleveurs, ces derniers n'étant pas encore organisés. Il faut aussi dire que l'élevage des bovins est une

activité presque exclusive aux Bororo, ces derniers se sont sédentarisés depuis plusieurs décennies et occupent principalement les plaines et les collines propices aux pâturages. On peut également constater que les espèces élevées sont traditionnelles du fait de la rareté des espèces améliorées.

Pour le secteur de la pêche, il existe une multitude de lieux où se pratique cette activité, notamment le lac Bamendjin, le fleuve Noun, les rivières comme Naafombam, Mawat, Mengba et Manké. Ceux-ci constituent les principaux lieux de pêche de la Commune. On y pratique la pêche dans ces lieux avec les filets, les nasses, et les lignes. Les espèces principalement pêchées sont Carpes, Tilapia, Silures, Sardines pour la consommation familiale ou la vente.

Ici, la pêche est une activité essentiellement artisanale, mais qui constitue un maillon important de l'économie locale, les produits issus de la pêche sont destinés soit à la consommation, soit à la vente. Dans la seconde hypothèse, le poisson est parfois séché ou fumé avant d'être vendu. Signalons également que beaucoup de pêcheurs sont des ressortissants de la Région de l'Extrême Nord et plus précisément de Kousséri. Ceux-ci sont établis dans des campements aux abords du lac Bamendjin.

2.3.1.2- Secteurs secondaire et tertiaire

Ces secteurs sont très faiblement développés dans la Commune et se déclinent simplement en quelques activités que l'on pourrait qualifier de mineures. Le secteur secondaire est principalement constitué de la transformation du maïs, la transformation des féculs (patates) qui sont utilisés pour faire de la farine. Pour le secteur tertiaire, on a un petit commerce avec présence de 05 marchés, transport par moto, transport par taxi-brousse, call box, station-service.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

La Commune de Bangourain tout comme l'ensemble des autres Communes du pays, tel que mentionné dans le Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées, a une certaine obligation. Ces obligations se concentrent autour de l'approvisionnement en eau potable, la santé, l'éducation et certains services communaux.

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Il s'agit ici de faire une présentation de toutes les infrastructures présentes dans la Commune,

en indiquant également leur localisation et leur état.

II.3.1- Approvisionnement en eau potable et en électricité

Concernant l'état de l'approvisionnement en eau, notamment potable dans la Commune de Bangourain, on peut voir que l'adduction en eau dans l'espace urbain est mauvaise, au niveau de Kourom cela s'avère bon. Concernant le réseau électrique, l'espace urbain, semble passable en termes de réseau monophasé et bon pour le réseau triphasé.

II.3.2- Accès aux soins de santé

Pour la santé, on a un hôpital de district au niveau urbain, néanmoins l'on note une insuffisance de bâtiment. Concernant, Ngwenfon on a un état de CSI mauvais et logé au sein d'un immeuble privé ; pour Koutoupit le CSI est bon ; Bangambi a un CSI mauvais, tout en résidant dans un immeuble privé. Dans Kourom, le CSI est mauvais ; Koumengba, on note également que le SCI est mauvais ; au niveau de Kouhouat l'état infrastructurel du SCI du quartier Mansèn est très mauvais. Ainsi, presque la totalité des CSI sont logés à l'intérieur des édifices privés.

II.3.3- Accès à l'éducation

L'accès à l'éducation, est un pan important du développement de la Commune. Pour cela on peut répertorier environ une trentaine d'établissement primaire au sein de la Commune. On a entre autres dans l'espace urbain, l'école maternelle (EM) de Bangourain, l'école publique (EP) de Ngwenfonguiè, EP Manki, EP Bangourain II, EP Menkefu, EP Koutoupit, GBPS Pouokam II et GBPS Pouokam I qui sont en mauvais état. EP Bangourain G1A, EP Bangourain G1B, EP Bangambi, EP Kourom-chefferie, EP Kourom-marché, EP Koumengba, EP Mansèn qui sont dans une situation de délabrement. Malgré tout l'on relève quelques établissements qui sont en bon états, comme GBPS Koutoupit, EP Ndougham.

Au niveau de l'éducation secondaire, on a très peu d'établissement qui sont dans une situation de mauvais état. A côté de ceci, on les lycées ou encore les CES ou les CETIC qui présentent un visage plus ou moins bon, tels que : le Lycée Bilingue, le Lycée technique, le Lycée bilingue de kourom, le CETIC de Kourom, le CES Bilingue de Koumengba, le CES Bilingue de Kouhouat, le CES Bilingue de Bangambi et le CES Bilingue de Koutoupit.

Il faut noter ici qu'en ce qui concerne les écoles maternelles, seule celle de Bangourain est construite. Les autres écoles maternelles fonctionnelles sont logées dans des salles de classe

des écoles primaires/ notons également que la plupart de ces écoles n'ont pas de latrines ni de blocs administratifs.

2.5 Principales potentialités et ressources de la Commune

La Commune a d'énorme potentialité, on peut penser à l'agriculture et au développement rural. Ici, plusieurs de ces potentialités sont mis en exergue à l'exploitation des terres arables de la commune. Ainsi, on peut penser à la relance de la culture du café à travers un projet de quatre pépinières de 140 000 plants de café arabica, au dynamisme des populations, l'existence de plusieurs GIC, la relative fertilité des sols, la disponibilité des terres cultivables, la présence de projets visant le développement de la culture du riz (200 ha), la présence de plusieurs spéculations agricoles : maïs (2 tonnes/ha), manioc (20 sacs 100KG/ha), macabo, (20 sacs 100KG/ha), patate (40 sacs de 100kg/ha), concombres (0,5 t /ha), arachides (1t /ha), tomates, gombo. Tous ceci est généralement accompagné par la présence de structures d'encadrement des paysans : CEAC (Centre d'Education et d'Action Communautaire), UNVDA (Upper Noun Valley Development Authority), Projet Mont Mbappit, ACEFA, PNDRT (Programme National de Développement des Racines et Tubercules), INADES (Institut National de Développement Economique et Social), PNAFM (Programme National d'Appui à la Filière Maïs), PNVRA (Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole), l'existence de 04 postes agricoles créés.

Ceci se fait également concernant le domaine de l'élevage. La forte pratique de l'élevage : Bovins : 23 000 têtes, taprins : 10 000, ovins : 7 000, poulets traditionnels : 25 000, l'existence de deux centres zootechniques et vétérinaires (Bangourain, Bangambi), la présence de deux cours d'eau intarissables sur le couloir de transhumance (rivière Nchout Mendou à Bangambi et Kokou à Koutoupit), l'existence de deux GIC d'éleveurs (Kawtal de Koumbam, Kawtal de Koutoupit), la régularité des campagnes de vaccination des bovins, l'aménagement d'un espace pour l'abattage, la présence d'un marché à bétail (Bangambi), la proximité avec la plaine inondée du Noun (lac Bamendjin) qui facilite la pratique de la pêche, l'environ 250 pêcheurs exerçant dans la commune), les quantités de poisson sont d'environ 80 tonnes par an.

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

La Commune de Bangourain compte parmi les Communes de la région de l'Ouest-Cameroun non couverte par le réseau public de distribution d'eau CAMWATER. L'approvisionnement en eau potable pour la majorité des ménages de l'espace urbain et de la zone rurale se fait à

partir des puits et forages équipés de pompes à motricité humaine, les puits à ciel ouverts, les rivières. Le tableau 2.1 ci-après présente les proportions des types de point d'eau disponibles dans la Commune.

Tableau 2. 1: Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	30	12	15	15
Puits avec pompe électrique	01	01	01	01
Forages avec pompe à motricité humaine	03	01	01	00
Forage avec pompe électrique	01	01	00	00
Borne-fontaine	50	05	05	05
Source	00	00	00	00
Réseau d'adduction d'eau communal	00	00	00	00
Total				

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Concernant les différents points d'approvisionnement en eau dans la Commune de Bangourain, le tableau 2.1 révèle qu'on a 30 Puits avec Pompes à motricité humaine dont 12 sont fonctionnels et 15 disposants d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel. On peut également remarquer à travers le tableau 2.1 que l'espace Commune dispose d'un seul Puits avec pompe électrique fonctionnel et 50 borne-fontaines dont 05 sont fonctionnels et disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel.

II.2.2 Secteur santé

Dans la région de l'Ouest-Cameroun, la Commune de Bangourain compte parmi les Communes couverte par les formations sanitaires publiques et privées qui offrent de soins de santé aux ménages de l'espace urbain et de la zone rurale. Le tableau 2.2 ci-après présente l'état des lieux des formations sanitaires couvrant la commune.

Tableau 2. 2: Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Niveau technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	20	20	14	00					
Centre Médical d'Arrondissement	00	00	00	00					
Hôpital de district	01	01	01	00					
Hôpital régional	00	00	00	00					
Hôpital de référence	00	00	00	00					
Formation sanitaire privée	12	12	06	00					
Autres (à préciser) _____	00	00	00	00					
Total	33	33	21						

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Suite au tableau 2.2 faisant état de lieu de formations sanitaires couvrant la Commune de Bangourain, l'on peut remarquer que l'espace communal est couvert par 20 Centre de santé / Centre de santé intégrés fonctionnels dont 14 disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels. Par ailleurs, il est à noter qu'aucune de ces formations sanitaires ne bénéficie de l'accompagnement de la Commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type. L'espace communal dispose également d'un Hopital de District et 14 formations sanitaires privées dont tous fonctionnels.

II.2.3 Secteur de l'éducation

La Commune de Bangourain fait partir des Communes du département du NOUN couverte

par une carte scolaire. Les services d'éductions sont rendus dans différents ordres d'enseignements. Le tableau 2.3 ci-dessous présente l'état des lieux des services de l'éducation disponibles dans la Commune.

Tableau 2. 3: Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	15	08	08	02	15
	Privé laïc	05	00	00	00	/
	Privé confessionnel	00	00	00	00	/
	Ecole de parents	05	00	01	00	/
Primaire	Public	48	33	02	31	15
	Privé laïc	05	00	01	00	/
	Privé confessionnel	00	00	00	00	/
	Ecole de parents	10	10	00	10	/
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	/	/	/	/	/
	Privé laïc	/	/	/	/	/
	Privé confessionnel	/	/	/	/	/
	Ecole de parents					
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public					
	Privé laïc					
	Privé confessionnel					
	Ecole de parents					
Total						

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

S'agissant des services d'éducation dans la Commune de Bangourain, il ressort du tableau 2.3 que dans l'ordre d'enseignement materel et primaire, on a 15 écoles publiques marteneles dont 08 sont non opérationnelles et 02 disposant de salles de classe en matériaux définitifs, 05 écoles privées laïques et 05 écoles des parents. On constat également que dans l'ordre d'enseignement primaire, l'espace communal compte 48 écoles publiques dont 02 sont non opérationnelles et 31 disposant de salles de classe en matériaux définitifs, 05 écoles privées laïques et 10 écoles des parents.

II.2.4 Secteur des services communaux

Les services communaux jouent un rôle essentiel dans l'amélioration du bien-être des populations. Le tableau 2.4 ci-dessous présente l'état des lieux des services communaux.

Tableau 2. 4: Etat des lieux des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service <u>Oui/Non</u>	Délai en jours pour l'obtention du service <u>Delai de traitement des service</u>
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	2
Délivrance des documents d'urbanisme	Non	/
Aménagement des voiries	Oui	/
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	/
Légalisation des documents	Oui	2
Authentification des documents	Oui	2
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Non	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Non	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Non	
Autres (à préciser) _____		

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Il ressort du tableau 2.4 que la Commune de Bangourain rend effectivement certains services aux ménages à l'instar de l'établissement des actes de naissances dans de délais très brefs (1à 3 jours), l'aménagement des voiries et des aires de jeux, l'authentification et la légalisation des documents. Par ailleurs, les services comme l'assistance aux personnes socialement vulnérables, le transport public, l'aménagement des espaces verts et de loisirs et la délivrance des documents d'urbanisme sont plutôt absent dans l'espace communal.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Bangourain en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des

améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques des ménages échantillonnés dans le cadre de l'enquête ScoreCard. En effet, les ménages constituent la principale cible de l'enquête selon qu'ils résident en milieu urbain ou rural. Cette enquête a également pour but de mettre en évidence quelques caractéristiques socio-démographiques telles que l'âge et le sexe du chef de ménage. En plus des chefs de ménage qui sont les principaux répondants de l'enquête, d'autres personnes ayant des liens de parenté avec les chefs de ménages ont été enquêtés (tableau 3.1).

Tableau 3. 1: Répartition (%) dans la Commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						Total
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	
Strate de résidence	Urbaine	59,0	14,0	20,0	2,0	1,0	4,0	100,0
	Rurale	59,0	14,6	15,1	,9	6,1	4,2	100,0
	Total	59,0	14,4	16,7	1,3	4,5	4,2	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Du tableau 3.1, il ressort que, les chefs de ménage étaient majoritairement répondants de l'enquête. Ils représentent 59% des personnes enquêtées, soit environ un répondant sur deux. Le reste des répondants se réparti ainsi qu'il suit : 14,40% sont épouses, 16,7% des fils ou filles, 1,3% des pères ou mères, 4,5% ayant d'autres types de relation avec le chef de ménage (frères, sœurs, cousins, cousines, amis-es, domestiques, etc.) et 4.2% des personnes sans lien de parenté avec le chef de ménage. Le tableau suivant présente la répartition des enquêtés par âge en fonction du milieu de résidence et du sexe.

Tableau 3. 2: Répartition (%) dans la Commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.

		Sexe de l'enquête								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	,0	6,4	4,3	,0	5,1	3,4	,0	5,7	3,8
	[20 - 35[	38,6	25,5	29,7	50,0	44,9	46,6	45,0	36,3	39,1
	[35 - 50[	18,2	31,9	27,5	26,8	30,5	29,3	23,0	31,1	28,5
	Plus de 50 ans	43,2	36,2	38,4	23,2	19,5	20,7	32,0	26,9	28,5
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Concernant la répartition des répondants en fonction du lieu de résidence et du facteur âge, le tableau 3.2 révèle que 43,2 ont plus de 50 dans l'espace urbain, pourtant l'on a 36,2% en zone rurale pour les hommes. Concernant les femmes, elles représentent environ 26,8% ayant un âge compris entre 35-50 ans en zone urbaine, contre 30,5% en zone rurale

Par ailleurs, on peut aussi constater que 38,6% des répondants hommes ont un âge compris entre 20 et 35 ans contre 50% de répondants féminins en milieu urbain. La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des répondants. Il en ressort que celle-ci se recrute parmi toutes les couches de la société et prend en compte l'âge, le sexe, le milieu de résidence et le statut du répondant sur la conduite du ménage. Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Selon l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF, 90% de la population mondiale utilise au moins des services de base en matière d'eau potable en 2020, contre 88% en 2015. Si les tendances actuelles se poursuivent, le monde atteindra certainement une couverture d'ici 2030, accomplissant ainsi l'un des objectifs du développement durable (ODD) qui est l'accès universel à au moins une source d'approvisionnement en eau potable. Cependant, plusieurs millions de personnes n'ont toujours pas accès aux services d'eau potable et la situation des pays en développement semble préoccupante. Le Cameroun n'échappe pas à cette réalité malgré le fait que, depuis 2004 le gouvernement a entrepris l'amélioration de l'offre des services d'eau potable à travers les processus de décentralisation. Selon l'Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010, les conditions et modalités techniques

d'alimentation de l'offre en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution incombe aux Communes. Aujourd'hui, presque 12 ans après, il n'est pas superflu de marquer un temps d'arrêt pour apprécier non seulement l'effectivité de cet arrêté, mais également la satisfaction des populations concernant ce secteur vital pour l'amélioration de leur bien-être. Ainsi, l'objectif de cette section est de présenter les résultats du contrôle de l'action citoyenne concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Bangourain. Les résultats de l'étude sont répartis autour des principaux points ci-après : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de Bangourain

Il s'agit dans cette sous-section d'apprécier la typologie des points d'approvisionnement en eau potable dans la Commune de Bangourain. Le tableau 3.3 ci-dessous révèle que, dans cette Commune, 29% des ménages situés en zone urbaine déclarent que les puits avec pompe à motricité humaine sont disponibles. Parmi les ménages enquêtés en zone rurale, 16.5% déclarent entre autres que le puits à ciel ouvert est disponible contre 11,3% pour les sources. 56.1% de ménages enquêtés en milieu rural déclarent que la rivière est disponible.

Ces sources pour la plupart non aménagées, subissent les effets des intempéries (assèchement et pollution par les eaux de ruissellement) tout au long de l'année et constituent un danger potentiel pour la santé des ménages. Des efforts supplémentaires seraient donc à envisager pour assurer aux ménages de la commune l'accès à une eau potable et accessible.

Tableau 3. 3: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Strate de résidence	Urbaine	29,0	2,0	16,0	19,0	1,0	6,0	25,0	3,0	,0	,0	30,0	3,0
	Rurale	40,6	,9	16,5	5,7	,0	5,7	11,3	4,7	,0	,0	56,1	4,7
	Total	36,9	1,3	16,3	9,9	,3	5,8	15,7	4,2	,0	,0	47,8	4,2

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Après avoir observé la disponibilité des différents points d'eau, l'enquête s'intéresse à l'usage qui en est fait par les ménages de la Commune de Bangourain (Tableau 3.4).

Tableau 3. 4: Utilisation d'une source d'eau publique

		Principale source d'approvisionnement en eau						
		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	22,4	1,5	16,4	32,8	26,9	,0	100,0
	Rurale	28,8	,0	6,5	10,0	51,8	2,9	100,0
	Total	27,0	,4	9,3	16,5	44,7	2,1	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

À la lecture du tableau 3.4, nous remarquons que 27% des ménages enquêtés disent avoir le puits à motricité humaine comme principale source d'approvisionnement en eau. 22,4% des ménages déclarent utiliser le puits à motricité humaine comme principale source d'approvisionnement en eau dans la zone urbaine. En milieu rural en revanche, le tableau révèle que 28.8% de ménages utilisent le puits à motricité humaine comme principale source d'approvisionnement en eau. 44,7% disent qu'ils utilisent la rivière comme la principale source d'approvisionnement en eau. Par ailleurs, 16,5% s'approvisionne dans les sources naturelles. Ces sources pour la plupart non aménagées, subissent les effets des intempéries (assèchement et pollution par les eaux de ruissellement) tout au long de l'année et constituent un danger potentiel pour la santé des ménages. Des efforts supplémentaires seraient donc à envisager pour assurer aux ménages de la commune l'accès à une eau potable.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de Bangourain

Dans cette partie du rapport nous analysons l'accès aux points d'eau, la disponibilité et l'utilisation de ces points d'eau. Cette présentation sera assortie d'un bref commentaire sur les données des ménages concernant le secteur hydraulique dans la Commune de Bangourain.

Tableau 3. 5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

		Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée					
		Puits avec pompe à motricité humaine	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	21,4	16,1	32,1	30,4	,0	100,0
	Rurale	22,1	6,5	11,0	57,1	3,2	100,0
	Total	21,9	9,0	16,7	50,0	2,4	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

En zone urbaine, la principale source d'approvisionnement en eau étant la source, la 32,1% de ménages déclarent y avoir accès à tout moment de la journée. Cette tendance est similaire à celle du milieu rural où 57,1% déclarent avoir accès à la rivière contre 30,4% en milieu urbain. Le tableau 3.5 révèle aussi qu'en milieu urbain, des puits avec pompe à motricité humaine sont aussi accessible suivi des Forages avec pompe à motricité humaine. La disponibilité en eau est aujourd'hui une préoccupation mondiale. En effet, la consommation d'eau croît à un rythme effréné. D'où la nécessité d'optimiser l'existant en vue de faire face aux besoins des ménages.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau		
			Une fois	Deux fois	Total
Strate de résidence	Urbaine	9,1	27,3	72,7	100,0
	Rurale	56,3	12,5	87,5	100,0
	Total	37,0	18,5	81,5	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Il ressort de ce tableau qu'en milieu rural, plus de 56,3% des ménages affirment que la principale source d'approvisionnement est disponible et satisfait leurs besoins en eau potable. En effet, l'existant ne parvient pas à couvrir les besoins exprimés. En milieu urbain par contre, Parmi ceux-ci, 27,3% affirment se rendre au point d'eau disponible une fois par

jour, tandis que 72,7% y vont deux fois par jour pour satisfaire leurs besoins en eau. Les effets dévastateurs du changement climatique, de la pollution des réserves en eau et de l'augmentation de la demande en eau due au boom démographique observé dans la commune de Bangourain depuis quelques années déjà invite à intensifier des actions de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau et à initier un plaidoyer pour que les techniques de potabilisation d'eau soient vulgarisées auprès des ménages. Cela réduirait l'effet des pénuries et favoriserait le vivre ensemble harmonieux surtout que l'eau est aujourd'hui un enjeu pour la satisfaction des besoins vitaux de l'humanité mais aussi pour la stabilité des sociétés.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la Commune

Tout point d'eau devrait avoir un dispositif d'entretien et de maintenance afin de pérenniser ce point d'eau, car des pannes peuvent très vite arriver et pourraient empêcher aux ménages de bénéficier de cette offre de service public. Le tableau suivant présente la proportion des ménages dont le principal point d'eau a été en panne et le temps mis pour qu'il soit réparé au cours des 06 derniers mois.

Tableau 3. 7: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

		Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
Strate de résidence	Urbaine	22,2	11,1	,0	33,3	33,3	100,0
	Rurale	18,8	50,0	6,3	12,5	12,5	100,0
	Total	20,0	36,0	4,0	20,0	20,0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

A la lecture du tableau, l'on peut apercevoir que 50% des ménages dans le milieu rural déclarent que leurs points d'eau principale sont tombés en panne au cours de ce dernier mois tandis qu'en milieu urbain, 22,2% des ménages déclarent que leurs points d'eau principale sont tombés en panne au de cette dernière semaine. Pour le milieu rural qui a ce cas de panne, 50,0% des ménages déclarent que leurs problèmes sont résolus dans une période allant d'une semaine à un mois. Compte tenu du fait que l'existant ne parvient pas toujours à couvrir les besoins exprimés par les ménages, le temps mis serait relativement long. C'est la raison pour laquelle il faut prendre des mesures en vue de renforcer les capacités des agents réparateurs pour que les points d'eau tombés en panne soient rapidement remis en services.

Le tableau 3.8 suivant présente la typologie des acteurs qui interviennent dans la remise en service du principal type de point d'eau en cas de panne. Il ressort que dans l'ensemble, 1,3% des ménages déclarent que la Commune, l'Etat ou une élite sont les acteurs impliqués dans la gestion et l'entretien des principaux points d'eau dans la Commune de Bangourain. 1,7% des ménages pensent que l'entretien et la gestion se fait par le comité de gestion de points d'eau. Ce résultat implique qu'une sensibilisation doit être faite en milieu urbain pour informer les populations du mécanisme d'entretien et la gestion des principaux points d'eau.

Tableau 3. 8: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
		Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Strate de résidence	Urbaine	4,5	4,5	0,0	,0	,0	,0	7,5
	Rurale	,0	,0	1,8	2,4	,0	,0	5,9
	Total	1,3	1,3	1,3	1,7	,0	,0	6,3

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

L'analyse de ce tableau nous révèle qu'en milieu urbain, 7,5% des problèmes liés à la gestion et entretien des points d'eau sont pris en charge par l'autre partenaire. Commune. En revanche, l'enquête révèle qu'en milieu rural 58,2% des préoccupations liées à l'utilisation et au fonctionnement des points d'eau sont réglés par les communautés elles-mêmes.

Tableau 3. 6: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau					
		COGES		Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Urbaine		,0	23,9	,0	58,2	40,3
	Rurale		8,2	4,7	,0	77,1	15,3
	Total		5,9	10,1	,0	71,7	22,4

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Cette gestion communautaire se manifeste par des cotisations spontanées lorsque le point d'eau viendrait à avoir un dysfonctionnement. Ceci pourrait donc traduire une situation selon laquelle, il n'existerait quasiment pas de comités de gestion de points d'eau en milieu urbain,

mais aussi du faible dynamisme de ceux-ci en milieu rural. Le tableau ci-dessous analyse la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.

Tableau 3. 7: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES			
			Semaine	Mois	Année	Total
Strate de Rurale	4227,3	27,3	18,2	9,1	72,7	100,0
résidence Total	4227,3	27,3	18,2	9,1	72,7	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Pour ce qui est de la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES, les ménages de la zone urbaine ne participent pas financièrement au fonctionnement du COGES. En revanche, 72,70% des ménages en milieu Rural contribuent en moyenne 4227,3 F au fonctionnement du COGES par an, 27,30% sont ceux-là qui trouvent que le montant de la contribution est très élevé. En moyenne 18,20 ménages contribuent par semaine au fonctionnement du COGES, 9,10% mensuellement.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la Commune

L'enquête s'est aussi intéressée à l'appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant le service rendu par leur source principale d'approvisionnement en eau. Cette appréciation tient compte de la distance moyenne par rapport à la principale source, du temps moyen mis en minutes pour atteindre le point d'eau, du temps d'attente passé au niveau du point d'eau pour s'approvisionner et du nombre moyen de personnes qu'un ménage a l'habitude de trouver à ce point d'eau. Les ménages parcourent en moyenne 1468,8m en zone urbaine pour accéder à l'eau contrairement aux ménages de la zone rurale qui parcourent 6509,8 m en moyenne.

Tableau 3. 8: Accessibilité à la principale source d’approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source.

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d’approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d’eau	moyen (en minutes) d’attente au point d’eau	Nombre moyen de personnes qu’un ménage à l’habitude de trouver à ce point d’eau	Répartition des ménages selon l’appréciation du service rendu par la principale source publique d’approvisionnement en eau					
						Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	1468,8	17,1	6,4	7,6	16,4	7,5	59,7	4,5	11,9	100,0
	Rurale	6509,8	14,00	7,1	8,3	5,9	31,2	28,8	25,3	8,8	100,0
	Total	5084,7	14,9	6,9	8,1	8,9	24,5	37,6	19,4	9,7	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Ce tableau révèle aussi des disparités dans l’appréciation en fonction du milieu de résidence. Si en milieu urbain, les ménages enquêtés trouvent le service rendu bon, en milieu rural, 25,3% et 8,8% de ménages respectivement trouvent par contre que le service est mauvais et très mauvais. Les inquiétudes sur l’état des ressources en eau semblent installées durablement en milieu rural. Cette situation pourrait justifier le recours aux sources d’eaux impropres à la consommation humaine qui exposent à de nombreuses maladies.

Le tableau suivant présente la répartition des ménages selon les caractéristiques de la principale source d’approvisionnement en eau dans leurs milieux. Tableau 3. 12: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d’approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Tableau 3. 9: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d’approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l’eau de la principale source d’approvisionnement en eau		
		A une d’odeur	A un gout	A une couleur
Strate de residence	Urbaine	49,3	49,3	53,7
	Rurale	40,6	50,6	62,9
	Total	43,0	50,2	60,3

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

De ce tableau, 53,7% de ménages déclarent que la principale source d’approvisionnement en eau dans l’espace urbain a une couleur, 49,3% affirment cette principale source à un goût et odeur. On pourrait dire que les ménages de l’espace urbain consomment une eau de qualité douteuse potable. Tandis que dans le milieu rural 40,6 ; 50,6 et 62,9 ménages sur cent déclarent que leurs différentes sources d’approvisionnement en eau auraient soit une odeur, soit un goût, soit une couleur. D’où l’importance de potabiliser cette eau avant de la consommer. Soit 43% qui affirment que l’eau a une odeur, 50,2%, l’eau a un goût et pour 60,3% que l’eau a une couleur.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d’approvisionnement en eau dans la commune

Le tableau 3.13 montre la proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois dans la commune de Bangourain. Il ressort que, presque 85,7% des ménages en zone rural aurait exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en matière d’approvisionnement en eau à la commune. La proportion élevée est celle adressée à la commune.

Tableau 3. 10: Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

		Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite
		Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
Strate de résidence	Urbaine	93,5	2,2	23,9	,0	4,3	4,3	2,2	,0	28,3
	Rurale	76,3	21,1	18,4	7,9	39,5	2,6	,0	7,9	13,2
	Total	85,7	10,7	21,4	3,6	20,2	3,6	1,2	3,6	21,4

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Le tableau 3.14 présente la repartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l’intervalle du temps mis de satisfaction. On constate que le temps moyen mis entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage diffère selon le milieu de résidence. Ainsi, en milieu rural en l’occurrence, 80,0% de ménages affirment avoir mis moins d’un mois, 20,0% entre un mois et trois mois.

Tableau 3. 11: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

		Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
			Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Total
Strate de résidence	Urbaine	,0	100,0	,0	100,0
	Rurale	,4	80,0	20,0	100,0
	Total	,1	94,4	5,6	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Le tableau ci-dessus renseigne sur la non satisfaction des ménages en matière d'approvisionnement en eau potable dans l'espace communal de Bangourain. Pour cela, selon la zone de résidence, on a en milieu urbain, 40,7% des ménages par exemple qui denoncent l'éloignement du point d'eau ou encore 19,8 qui déplorent la mauvaise gestion du point d'eau. En zone rurale, 30,5% sont éloignés du point d'eau, 65,6% qualifient l'eau de mauvaise qualité, et 16,6% parlent de la mauvaise gestion du point d'eau.

Tableau 3. 12: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lentueur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	40,7	54,3	23,5	19,8	9,9	1,2	8,6
	Rurale	30,5	65,6	45,0	16,6	4,6	,7	,0
	Total	34,1	61,6	37,5	17,7	6,5	,9	3,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Tableau 3. 13: Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attente(s) à préciser
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	Redynamisation/mise en place du COGES	Quelles sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l... :: Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l...	
Milieu de résidence											
Strate de résidence	98,0	37,0	25,0	10,0	42,0	1,0	5,0	9,0	20,0	11,0	1,0
	79,7	46,2	22,2	14,2	30,7	10,8	4,7	10,8	16,5	12,7	5,2
	85,6	43,3	23,1	12,8	34,3	7,7	4,8	10,3	17,6	12,2	3,8

Source : Enquête CCAP2, Bangourain 2022

III.3 Services de santé

Depuis une décennie, le gouvernement camerounais s'attelle à implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations. Cet objectif fait écho à l'objectif de développement durable n°3 qui vise à donner les moyens de mener une vie saine et promettre le bien-être de tous. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès aux services de santé. Ce d'autant plus que l'accès aux soins de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'utilisation des formations sanitaires, la caractérisation du petit matériel utilisé dans ces formations sanitaires et le financement des soins au sein de formations sanitaires feront l'objet d'analyse dans les lignes suivantes.

Les avis des ménages pris en compte dans le domaine de la santé dans l'enquête SCORECARD concernent notamment l'utilisation des formations sanitaires (III.3.1), la caractérisation du petit matériel utilisé (III.3.2), le financement des soins (III.3.3), l'appréciation du service rendu dans les formations sanitaires (III.3.4) et les actions envisagées visant une amélioration du service en soins de santé (III.3.5).

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

L'objectif de cette sous-section est d'analyser l'utilisation des formations sanitaires dans la Commune. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3. 14: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
Milieu de résidence		Publique	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	94,0	2,0	4,0	100,0
	Rurale	67,5	22,2	10,4	100,0
	Total	76,0	15,7	8,3	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Dans la Commune de Bangourain, 76,00% de ménages urbains fréquentent les formations sanitaires publiques contre 67,50% en zone rurale. Ce constat général couvre une réalité plus subtile. En effet, le tableau 3.17 révèle qu'en milieu urbain 100% de ménages ont recours aux hôpitaux. Pour ce qui est des ménages résidants dans l'espace rural, alors que 67,5% consulte les hôpitaux publics, 32,60% se soignent dans les formations sanitaires privées. L'action de ces formations sanitaires privées aux côtés d'institutions sanitaires privées aide à couvrir le besoin des ménages en soins de santé et renforce le partenariat public privé. Toutefois, selon une étude de l'institut national des statistiques du Cameroun, le taux de pauvreté en 2014 est de 37,5% vivant en milieu rural. Les pauvres au Cameroun vivent principalement en milieu rural, soit 90,4% du total de la population pauvre et éprouvent des difficultés à se faire soigner dans un hôpital. La perception des services offerts par les FOSA publiques et le coût élevé des soins pousseraient certains ménages à se soigner chez d'autres praticiens dont la technicité

peut être douteuse. C'est le lieu de structurer un plaidoyer auprès des autorités sanitaires pour l'humanisation des soins au Cameroun. Aussi, est-il conseillé de sensibiliser les populations.

Au regard de ce qui précède, il serait très important de savoir les raisons qui poussent certains ménages à préférer se rendre dans une formation sanitaire privée. C'est dans cet élan que le tableau suivant présente la répartition de ces ménages en fonction de leurs raisons.

Tableau 3. 15: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

		Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
Milieu de résidence		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	66,7	,0	33,3	83,3	50,0	50,0	,0
	Rurale	84,1	8,7	14,5	37,7	17,4	18,8	5,8
	Total	82,7	8,0	16,0	41,3	20,0	21,3	5,3

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Au vu du tableau 3.18, la raison la plus importante qui amène à préférer la formation sanitaire privée est la proximité entre la formation sanitaire et ces ménages car 66,7% des ménages en milieu rural ont déclaré qu'ils partent dans ces formations par rapport à la distance. Cela montre davantage que la distanciation entre la formation sanitaire et les résidences des ménages est un facteur clé du choix en matière de demande de soins de santé des ménages.

Tableau 3. 16: Répartition (%) dans la Commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?			
Milieu de résidence		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Total
Strate de résidence	Urbaine	6,1	,0	93,9	100,0
	Rurale	82,1	,7	17,2	100,0
	Total	52,2	,4	47,4	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Il ressort dans l'analyse de ce tableau que 93,9% des ménages de la zone urbaine fréquente et ont pour principale formation sanitaire publique l'hôpital de district. Par ailleurs, 82,10% des enquêtés du milieu Rural déclarent que leur principale formation sanitaire publique est le CS/CSI. Toutefois, malgré la présence du CMA dans les zones rurales dans la commune, d'autres préfèrent se rendre dans l'hôpital de District c'est-à-dire 17,2%.

Tableau 3. 17: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Strate de résidence					
Urbaine	80,6	19,4	100,0	10327,6	65,0
Rurale	80,8	19,2	100,0	2698,3	79,9
Total	80,7	19,3	100,0	5701,0	74,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

En milieu urbain, 19,4% des ménages déclarent que la principale formation sanitaire fréquentée n'est pas la plus proche. Ceci pourrait s'expliquer par l'existence d'un CSI à quelques mètres d'un CMA. En milieu rurale en revanche, ce chiffre est de 19,20% qui s'explique par l'existence de quelques FOSA en milieu rural, mais aussi par le fait du faible équipement et d'une certaine indisponibilité/ insuffisance du personnel en milieu rurale. Les ménages préféreraient donc parcourir plusieurs kilomètres à la recherche des soins de santé adéquats comme le montre le tableau ci-dessous.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Ce tableau présente la proportion des ménages dans la commune de Bangourain selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la formation sanitaire publique pour l'obtention des soins.

Tableau 3. 18: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

		Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins								
		Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants
Milieu de résidence										Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	99,0	81,6	89,8	88,8	74,5	71,4	69,4	56,1	49,0
	Rurale	86,1	97,4	89,4	74,8	64,9	68,9	46,4	49,7	58,9
	Total	91,2	91,2	89,6	80,3	68,7	69,9	55,4	52,2	55,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Des ménages enquêtés dans le milieu Urbain dont le membre fréquente une formation sanitaire publique affirment la disponibilité des petits matériels dans la formation sanitaire. De même, dans la formation sanitaire de la zone Rurale, la plupart des répondants trouvent que les petits matériels de soins seraient quasiment disponibles au moment de leur passage dans cette formation sanitaire pour l'obtention du soin. 91,20% déclarent avoir trouvé les ciseaux, 55,00% pour les gants.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Tableau 3. 19: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
Milieu de résidence					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	1018,4	16,3	35,7	43,9	54,1	2,0	100,0
	Rurale	941,9	38,4	13,2	59,6	29,1	11,3	100,0
	Total	972,0	29,7	22,1	53,4	39,0	7,6	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Au regard de la description de l'offre de services sanitaires publics dans la Commune de Bangourain, il est important de s'arrêter pour savoir quelle est l'appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport à cette offre de services dans la Commune de Bangourain.

Tableau 3. 20: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence		
Urbaine	57,1	62,2
Rurale	45,7	61,6
Total	50,2	61,8

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Ce tableau révèle un constat fort de sens à savoir la disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires en milieu rural car 50,20% des ménages déclarent qu'ils parviennent à avoir les médicaments dans les formations sanitaires. En milieu rural 45,70% qui parviennent à avoir les médicaments. Tandis que dans le milieu urbain 57,1% des ménages déclarent que les médicaments sont toujours disponibles.

Un autre constat est que 38,2 des ménages n'arrivent pas à trouver solution à leurs problèmes de santé, d'où il revient de savoir quelles sont les raisons de cette insatisfaction.

Tableau 3. 21: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Milieu de résidence											
Strate de résidence	Urbaine	80,0	40,0	,0	40,0	40,0	40,0	40,0	20,0	20,0	20,0
	Rurale	52,8	52,8	25,0	25,0	19,4	47,2	38,9	38,9	27,8	,0
	Total	56,1	51,2	22,0	26,8	22,0	46,3	39,0	36,6	26,8	2,4

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

En milieu urbain, 80% des ménages déclarent être insatisfait des soins administrés dans la formation sanitaire à cause de l'éloignement des formations sanitaires. Par ailleurs, 40,00% des ménages qui résident en zone rurale ne sont pas satisfaits des services de santé à cause du monnayage des soins, l'insuffisance de médicaments et la mauvaise qualité des équipements. La proportion de cette population non satisfaite est préoccupante et appelle à des actions concrètes pour accroître le niveau de satisfaction des ménages.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Il s'agit dans ce tableau de présenter les principaux axes d'engagement citoyen des ménages de la commune de Bangourain.

Tableau 3. 22: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :														Autres à préciser
Milieu de résidence	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			
			Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q... :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Quelle sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la q... :: Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités		
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires												
Strate de résidence	67,3	66,3	42,9	34,7	33,7	14,3	15,3	12,2	15,3	1,0	1,0	,0	2,0	
	64,9	39,7	31,1	26,5	19,9	15,2	24,5	38,4	18,5	3,3	6,6	1,3	2,0	
	65,9	50,2	35,7	29,7	25,3	14,9	20,9	28,1	17,3	2,4	4,4	,8	2,0	

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Pour le milieu rural, l'amélioration des services de santé passe par la construction de formations sanitaires supplémentaires à travers le respect des normes sectorielles plébisciter par 65,90% des ménages, le plaidoyer auprès des ONG et structures privées par 50,20% et, l'équipement des formations sanitaires existantes pour 35,70% des ménages. En milieu urbain par contre, cette action d'amélioration passe par la maintenance et l'entretien des infrastructures hospitalières, mais aussi par le contrôle de la présence effective du personnel médical dans les FOSA.

III.4 Services de l'éducation

Ce point porte sur l'analyse de la satisfaction des besoins exprimés en matière d'éducation dans la Commune de Bangourain.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Tableau 3. 23: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Cycle d'enseignement														
		Maternel S4Q04A			Primaire S4Q04A			Secondaire 1er cycle S4Q04A			Secondaire 2ème cycle S4Q04A			Total S4Q04A		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Strate de résidence	Urbaine	100	0	100	84,8	15	100	95,2	4,76	100	93,3	6,67	100	90	9,59	100
	Rurale	71,4	28,6	100	92	8	100	94,3	5,66	100	93,8	6,25	100	92	7,99	100
	Total	81,8	18,2	100	91	9	100	94,6	5,41	100	93,5	6,45	100	92	8,31	100

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

De ce tableau, il ressort que 100 % des ménages de Bangourain déclarent envoyer leurs enfants à l'école maternelle publique contre 71,4 en milieu rurale. Dans l'enseignement primaire, 91% des enfants des ménages fréquentent dans le public contre 9,00% dans le privé. Concernant le secteur secondaire deuxième cycle, 93,5% enfants des ménages fréquentent dans le public contre 6,45%. Ce pourcentage dans les ordres d'enseignements montre qu'il existe des préférences chez les ménages pour la fréquentation d'un établissement par leurs progénitures. D'où le tableau 3.27 sur les raisons de la préférence pour le type d'école.

Tableau 3. 24: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	0	0	100
Rural	43,4783	4,34783	95,6522
Ensemble	33,3333	3,33333	96,6667

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Il ressort du tableau 3.27 que 43,478% des ménages en milieu rural préfèrent envoyer leurs enfants à l'école privée pour des raisons d'éloignement de l'établissement. 4,347% préfèrent le privé au public à cause des coûts et 96,66% ont une préférence du privé par rapport au public en raison de la qualité de l'éducation.

En outre, les établissements scolaires publics sont plus présents en zone urbaine qu'en zone rurale. Quel qu'en soit la zone, l'existence d'établissement scolaire public que dans les cycles maternel et primaire. Les ménages déclarent être à proximité des cycles maternel et primaire.

Tableau 3. 25: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	41	22,6415	28,5256	75,3	25	100
Primaire	51	61,3208	58,0128	79,6	20	100
Secondaire 1 ^{er} cycle	50	25,4717	33,3333	62,5	38	100
Secondaire 2 nd cycle	36	0,9434	12,1795	39,5	61	100
Formation professionnelle	44,5	27,5943	33,0128	70,6	29	100

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Dans ce tableau, il ressort que 28,52% de des ménages ont déclaré l'existence de l'école maternelle publique dans le cycle d'enseignement maternel de la commune de Bangourain. Dans le cycle d'enseignement primaire, 58,0125% des ménages déclarent la disponibilité de l'école primaire. Par ailleurs, 75,30% des ménages ont approuvé leur proximité par rapport à l'école disponible

dans le village ou quartier contre 25% dans le cycle d'enseignement maternel.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la Commune

Tableau 3. 26: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de residence				Ensemble	
	Urbain		Rural		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis		
Maternel	6,3	0,91	16,9811	0,68	14	0,8
Primaire	9722,85	8,36	11351,4	37,3	###	28
Secondaire cycle	495,98	28,54	580,59	12,2	553	17
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
Total	2556,28	9,4525	2987,25	12,6	###	12

Source : Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Le tableau 3.29 renseigne sur la distance moyenne parcourue et le temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence. Ainsi, la zone urbaine a une distance moyenne parcourue par les élèves de la maternelle à pied de 6,3m pour se rendre à l'établissement. Le primaire se trouve à 9722,85 m et le secondaire à 495,98 m. Le temps moyen mis est de 0,9 à la maternelle, 8,36 au primaire, 28,54 au secondaire. Pour le temps moyen mis, il faut 0,68 pour le maternelle, 37,3 pour le primaire et 12,2 pour le secondaire.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Tableau 3. 27: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de residence											
		Urbaine				Rurale				Total			
		à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
cycle	Maternel	4	4	4	3	2,35849056	1,88679	2,35849	1,42	2,885	2,56	2,88	1,92
	Primaire	26	25	23	9	40,5660377	26,8867	41,9811	8,49	35,9	26,3	35,9	8,65
	Secondaire	29	28	28	0	21,2264150	21,2264	22,1698	0	23,72	23,4	24	0
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	14,75	14,25	13,75	3	16,0377358	12,5	16,6274	2,48	15,63	13,1	15,7	2,64

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Le tableau 3.30 renseigne sur la proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement. Ainsi, la zone urbaine a un nombre de 4, par contre au niveau primaire on a 25% et 28% au secondaire. Concernant la disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves, elle s'élève à 4, 23 et 28, respectivement pour la maternelle, le primaire et le secondaire. Au niveau de la distribution de livres scolaires, on a respectivement 3 pour la maternelle, 9 pour le primaire. Pour le milieu rural, le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement est de 48,66 pour la maternelle, 52,21 pour le primaire.

Tableau 3. 28: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	48,66666667	100	0	0	100
Primaire	52,21481481	83,7037037	14,81481481	1,481481481	100
Secondaire cycle 1 ^{er}		87,01298701	10,38961039	2,597402597	100
Formation professionnelle		0	0	0	0
Total	51,97737557	85,52036199	12,66968326	1,809954751	100

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Le tableau 3.31 qui renseigne sur le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et l'appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle. Ainsi, le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement est de 48,66 pour la maternelle, 52,21 pour le primaire. A côté de ceci, les ménages apprécient également la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe. On a 100% d'enseignant régulier à la maternelle, 87,70% pour le primaire, et 87,01% pour le cycle secondaire. Comme enseignant moyennement régulier on a 14,81 pour le primaire, 10,38% pour le second cycle.

Tableau 3. 29: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle disponible		Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
Cycle	Maternel	100	0	0	0	0
	Primaire	12,5	0	0	0	87,5
	Secondaire	11,11111111	11,11111111	33,33333333	0	44,4444
	Total	16,66666667	5,55555556	16,66666667	0	61,1111

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Le tableau 3.32 qui renvoie à la proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence. La répartition des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE, selon les raisons de non respect des horaires est de 100% pour la maternel, 12,5% pour le primaire et 11,11% pour le secondaire. Ainsi, pour 44,44% ils ont d'autres raison pour non participation à certaines réunions de l'APEE. De ce fait il y'a également les réunions d'information et d'échange qui apparaissent aussi comme raison de non participation aux réunions de l'APEE.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Tableau 3. 30: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
					Elevé	Raisonnable	Faible	
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais				
Cycle	Maternel	5892,444444	4448,888889	281,3333333	66,66666667	22,22222222	11,11111	0
	Primaire	1272,503704	2660,207407	397,0962963	45,18518519	52,59259259	2,222222	7,69231
	Secondaire	10440,93506	11707,24675	822,9090909	71,42857143	28,57142857	0	5,12821
	Formation professionnelle				0	0	0	0
	Total	4655,076923	5885,18552	540,7420814	55,20361991	42,98642534	1,809955	3,20513

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Le tableau 3.33 qui est la répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence. Ainsi, on a 7,69% des ménages qui affirment avoir payé autre chose en plus des frais exigible d'éducation au niveau primaire. Pour l'éducation au niveau secondaire, on a un taux de 5,12% ont payé autre que les frais exigibles. En moyenne, on a une dépense de 5892,44 Fcfa qui sont consacrés aux dépenses en matière d'inscription au niveau du cycle maternel, 1272,5 au primaire, et 10440 au secondaire. Le montant de l'APEE est de 4448,88 pour la maternel, 2660,20 pour le primaire, et 11707,24 pour le secondaire. Face à ces différents montants, 71, 42% des ménages trouvent que cela reste élevé, pour le secondaire contre 28,57 % qui pensent que c'est raisonnable.

Tableau 3. 31: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
Cycle	Maternel	2,8846	0	0	0	0,321	0
	Primaire	41,667	4,48718	0,32051	6,41026	1,923	0,962
	Secondaire	23,718	1,92308	0	2,5641	0	0
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
	Total	17,067	1,60256	0,08013	2,24359	0,561	0,24

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Le tableau 3.34 est consacré à la proportion des ménages déclarant les ouvrages endommagés de l'école. Celui-ci renseigne sur les acteurs ou l'acteur ayant réfectionné(s) l'ouvrage de l'établissement scolaire. En effet, on a 41,667% des ménages qui affirment que l'APEE qui a effectué la réfection de l'ouvrage de l'école primaire, 23,718% pour le secondaire. Concernant en particulier la commune, 4,48% des ménages pensent que la Commune a contribué à refaire les ouvrages de l'écoles primaires de la Commune ; 1,92% pour le secondaire. Par contre, le MINEDUB/MINSEC/MINEFOP participe selon l'administration participe à hauteur de 6,41% pour la réfection des ouvrages de l'école primaire, et 2,56% pour le secondaire. Il faut également noter que les élites jouent aussi un rôle important dans la réfection des ouvrages des établissements, notamment maternel et primaire à hauteur respectivement de 0,321% et 1,923%.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Tableau 3. 32: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle disponible	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
	Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
Maternel	40	20	40	20	0	0	40	20	20	40	0
Primaire	20	65,7143	45,7143	25,7143	14,29	8,571	28,5714	48,6	40	22,9	2,86
Secondaire	46,154	30,7692	30,7692	38,4615	3,846	7,692	50	46,2	30,77	34,6	7,69
Total	31,818	48,4848	39,3939	30,303	9,091	7,576	37,8788	45,5	34,85	28,8	4,55

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

En ce qui concerne le tableau 3.35 consacré à l'appréciation du service de l'éducation selon le cycle d'enseignement, l'on constate que 40% de ménages déclarent l'éloignement de l'établissement au niveau maternel et 20% au primaire et 46% au niveau secondaire. Pour l'insuffisance de salles de classe, on a un taux très élevé pour le primaire, avec 65,71%. L'insuffisance des écoles se situe à 38,46% pour l'école le secondaire.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Tableau 3. 33: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
Cycle disponible		Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	
Cycle	Maternel	0,9615	0,96154	0,64103	0	0,962	0,641	0,96154
	Primaire	16,667	20,1923	13,7821	10,5769	12,82	21,79	1,60256
	Secondaire	10,256	10,5769	7,37179	7,69231	6,731	12,82	0,64103
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0
	Total	6,9712	7,93269	5,44872	4,56731	5,128	8,814	0,80128

Source : Enquête CCAP2, Bangourain 2022

En ce qui concerne le tableau 3.36 portant sur les actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, la proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence, 16,667% des ménages déclarent pouvoir participer à la prime d'excellence au niveau des écoles ; pendant ce temps 10,256/% au niveau secondaire. Pour la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne ou professionnelle, 20,19% au niveau primaire et 10,5769% au niveau secondaire. Pour le suivi rapproché des relations parents/enseignants, 13,7821 sont prêt à s'engager pour l'amélioration du service communal dans ce sens. Pour la formation des enseignants, 12,82% des ménages sont également motivés à s'engager pour le cycle primaire et 6,731 pour le cycle secondaire.

Tableau 3. 34: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
Cycle disponible		Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indécents	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)
Cycle	Maternel	1,6026	0,64103	0,64103	0,32051	0	0,641	0,64103	0,64	0,321	0,32
	Primaire	30,769	10,8974	13,7821	9,9359	3,846	10,9	4,80769	6,73	9,295	0,64
	Secondaire	19,872	5,44872	9,61538	8,01282	0,962	5,128	2,88462	4,49	5,128	0,32
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	13,061	4,24679	6,00962	4,56731	1,202	4,167	2,08333	2,96	3,686	0,32

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Du tableau 3.37 mettant en exegue les actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, l'on constat que 30,769 des ménages déclarent avoir participé aux activités de l'école et 19,872/% au niveau secondaire. Pour les primes aux bons enseignants, 10,89% des ménages sont fovables pour aider la communauté au niveau du cycle secondaire ; 13,78% peuvent dénoncer les enseignants indécents ; 9,993% sont pour le renforcement des relations parents –enseingnats. En revanche, 10,9% au niveau primaire et 5,128% au niveau secondaire, sont pour le renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE.

III.5 Fourniture des services communaux

La décentralisation au Cameroun est fondée sur 3 principes : gestion des affaires locales, autonomie financière des collectivités locales, gestion des intérêts des collectivités par des responsables élus. La commune au Cameroun est « la Collectivité Territoriale Décentralisée de base ». Les communes ont plusieurs types de dénomination : la commune rurale, la commune urbaine, la commune d'arrondissement et la communauté urbaine. Le siège de la commune est appelé Mairie ou encore Hôtel de Ville. Pour assurer la gestion quotidienne et réaliser ses actions publiques locales, la commune est dotée d'une organisation composée de services administratifs et techniques. Elle peut décider de gérer certaines activités en créant les services municipaux nécessaires,

La commune peut aussi déléguer la gestion d'une activité à un établissement public, une société privée ou une association. Pour mettre en commun certaines actions et réduire leurs coûts, la ville peut décider de s'associer avec d'autres communes qui mettent alors en commun leurs moyens pour faire face à un défi.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

La mairie est une collectivité territoriale qui a pour principale mission de satisfaire les besoins quotidiens de la population. Ses attributions sont multiples : état-civil, urbanisme et logement, écoles et équipements, activités culturelles, santé et aide sociale, police municipal et etc. Concernant la demande de service à la commune ; les principaux services demandés pendant les 12 derniers mois, concernent l'établissement des actes de naissances, la légalisation ou encore l'authentification des documents.

Tableau 3. 35: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		Temps mis pour obtenir le service communal							
		Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
		En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Service	Acte de naissance	39,5	0	2,631578 947	13,15789 474	18,42105 263	26,31578 947	0	100,0
	Acte de décès	33,3	0	0	0	33,33333 333	33,33333 333	0	100,0
	Acte de mariage	,0	0	25	50	25	0	0	100,0
	Légalisation des documents officiels	,0	0	66,66666 667	0	0	0	33,33333 333	100,0
	Délivrance des documents d'Urbanisme	100,0	0	0	0	0	0	0	100,0
	Gestion des déchets /assainissement	,0	100	0	0	0	0	0	100,0
	Aménagement des aires de jeux	,0	0	0	100	0	0	0	100,0
	Authentification des documents	,0	0	100	0	0	0	0	100,0
	Autres	100,0	0	0	0	0	0	0	100,0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

A la lecture du tableau 3.38 qui est la demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service, plusieurs ménages déclarent que, 26,31 mois ont été mis pour le service communal qui concerne l'acte de naissance ; 33,33 année pour la légalisation des documents et 66,66 heures. Pour l'aménagement des aires de jeux, il faut environ 100 jours.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Tableau 3. 36: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service
Service	Acte de naissance	60,52631579
	Acte de décès	100
	Acte de mariage	0
	Légalisation des documents officiels	33,33333333
	Délivrance des documents d'Urbanisme	100
	Gestion des déchets /assainissement	0
	Aménagement des aires de jeux	0
	Authentification des documents	0
	Autres	100

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Le tableau 3.39 renseigne sur la proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal. Ainsi, pour l'établissement d'un acte de naissance, 60,52% des ménages qui trouvent que le temps mis est long ou très long. De plus, il y'a également la légalisation des documents que les ménages trouvent long ou très long le temps pour le rendu de ce service soit près de 33,33%.

Tableau 3. 37: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Service	Acte de naissance	15,78947368
	Acte de décès	0
	Acte de mariage	0
	Légalisation des documents officiels	0
	Délivrance des documents d'Urbanisme	0
	Gestion des déchets /assainissement	0
	Aménagement des aires de jeux	0
	Authentification des documents	0
	Autres	0

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

De ce tableau, il ressort que 15,78% de ménages de Bangourain déclarent avoir payé un pourboire pour obtenir le service communal, en ce qui concerne l'établissement d'acte de naissance. Pour les autres services les ménages affirment avoir rien payé pour l'obtention d'un service comme l'établissement d'acte de mariage, la légalisation des documents officiels, la délivrance des documents d'urbanisme, la gestion des déchets et assainissement, ou encore l'aménagement des aires de jeux.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Dans le cadre du développement participatif, des initiatives sont prises par les ménages pour l'amélioration des services rendus par la commune. Parmi les ménages résidents dans la commune de Bangourain, en zone urbaine les ménages déclarent s'engager à 19% dans l'implication dans la programmation et la budgétisation des actions du développement, 2% dans la communication sur les actions programmées, 3% dans la communication sur le budget annuel et communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière. Concernant la zone rurale, 9,9% des ménages déclarent s'engager dans l'implication dans la programmation et budgétisation des actions de développement, 0,47% à la communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière et 0,47% dans l'accompagnement dans les actions de développement.

Tableau 3. 38: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la Commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Urbaine	19,0	2	3	11	20,0
	rural	9,9	0,471698113	0,471698113	2,830188679	24,1
	Total	12,8	0,961538462	1,282051282	5,448717949	22,8

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

Il ressort donc du tableau que 19,0% de proportion des ménages urbains qui déclarent avoir suivi une communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière par la commune. Toujours en zone urabaines, 2% affirme avoir eu vent de la communication sur le budget annuel, 3% pour la communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière et 11% pour l'accompagnement du village/quartier dans les actions de développement.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Tableau 3. 39: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Strate de résidence	Urbaine	85,7	42,8571	0	0	0	0	71,429	0	0	,0
	Rurale	39,7	75	13,2353	7,3529	7,35294	20,588	47,059	25	11,765	5,9
	Total	44,0	72	12	6,6667	6,66667	18,667	49,333	22,667	10,667	5,3

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

A partir de ce tableau, l'on se rend compte que la proportion des ménages non satisfait des services communaux demeure élevée. De ce fait, parmi les raisons évoquées, on peut parler de la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, qui se situe à un taux de 85,7% au niveau urbain. Concernant la non information des populations de la gestion communale, on a 75% de ménages qui ont affirmé être pas bien informé de la gestion de la commune. En outre, 20,588% de ménages au niveau rural accuse le manque de professionnalisme de la part de la commune. Par contre, on a un pourcentage élevé de ménages en milieu urbain qui ont une méconnaissance des actions faites par la commune soit 71,429% de ménages.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3. 40: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contributi on à la diffusion des informati ons communal es dans la communa uté	Alimentat ions et exploitati ons des boîtes à suggesti on	Participation aux activités communaut aires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultati on du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communaut aires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communau taires	Sensibilis ation pour les écoutes groupées dans les radios commun autaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios commun autaires	Participation aux réunions d'informatio n et de sensibilisatio n de la commune	Autres
Service communal Strate de résidence	Urbaine	95,0	20	44	26	0	1	25	14	37	1,0
	Rurale	56,1	19,8113	30,6604	7,5472	9,90566	10,849	21,226	31,132	33,491	13,7
	Total	68,6	19,8718	34,9359	13,462	6,73077	7,6923	22,436	25,641	34,615	9,6

Source: Enquête CCAP2, Bangourain 2022

De ce tableau, on constate que 95,0% de ménages urbains ont affirmé qu'ils sont prêts à contribuer à la diffusion des informations communales dans la communauté. Toutefois, 44% de ménages participent aux activités communautaires. Au niveau rural, 21,132% entend adhérer à des groupes d'écoute des radios communautaires. L'animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires, on a environ 9,90% de ménages qui affirment être en mesure d'effectuer cette tâche en faveur de la commune. Ainsi, il y'a des proportions différentes en ce qui concerne les moyens par lesquels les ménages peuvent transiter afin de'améliorer le rendu de l'institution qui est la commune.

CHAPITRE IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d' Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l' Organisation internationale sur l' emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l' intéressent par l' intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l' offre des services publics permet en effet d' abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d' identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins.

L' implication des populations dans l' offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l' amélioration de l' offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d' un plan d' action pour la mise en place d' un contrôle citoyen de l' action publique. Ce plan d' action est précédé au préalable d' un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d' un plan d' action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l' amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l' approvisionnement en eau, les services de santé, les services d' éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d' impliquer les populations dans l' amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d' évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;

- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire. Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le président :**
- **Le rapporteur :**
- **Les membres :**
 - 01 représentant de la sous-préfecture ;
 - 02 représentants de la société civile au niveau communal
 - 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
 - 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
 - 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
 - 01 représentant du secteur de l'eau ;
 - 02 leaders d'opinion au niveau local ;
 - 02 leaders religieux ;
 - 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'action pour l'amélioration des conditions de vie des ménages dans l'espace communal de Bangourain

Ce plan d'action vise les différents secteurs cibles du Scorecard à savoir : l'accès à l'eau, l'offre de soins de santé, l'offre de services éducatifs et les services communaux.

- La disponibilité en eau est aujourd'hui une préoccupation mondiale. En effet, la consommation d'eau croît à un rythme effréné. À la lecture du tableau 3.4, nous

remarquons que 27% des ménages enquêtés disent avoir le puits à motricité humaine comme principale source d'approvisionnement en eau. 44,7% disent avoir la rivière comme principale source d'approvisionnement en eau. Par ailleurs, 16,5% s'approvisionne dans les sources naturelles. Ces sources pour la plupart non aménagées, subissent les effets des intempéries (assèchement et pollution par les eaux de ruissellement) tout au long de l'année et constituent un danger potentiel pour la santé des ménages. Selon la zone de résidence, on a en milieu urbain, 40,7% des ménages par exemple qui dénoncent l'éloignement du point d'eau ou encore 19,8 qui déplorent la mauvaise gestion du point d'eau. En zone rurale, 30,5% sont éloignés du point d'eau, 65,6% qualifient l'eau de mauvaise qualité, et 16,6% parlent de la mauvaise gestion du point d'eau. Compte tenu du fait que l'existant ne parvient pas toujours à couvrir les besoins en eau exprimés par les ménages, le temps mis serait relativement long. C'est la raison pour laquelle il faut prendre des mesures en vue de renforcer les capacités des agents réparateurs pour que les points d'eau tombés en panne soient rapidement remis en services. A cet effet, des efforts supplémentaires seraient donc à envisager par la Commune, les élites et l'Etat pour assurer aux ménages de l'espace communal l'accès à une eau potable.

- De plus, les effets dévastateurs du changement climatique, de la pollution des réserves en eau et de l'augmentation de la demande en eau due au boom démographique observé dans la commune de Bangourain depuis quelques années invite à intensifier des actions de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau et à initier un plaidoyer pour que les techniques de potabilisation d'eau soient vulgarisées auprès des ménages. Cela réduirait l'effet des pénuries et favoriserait le vivre ensemble harmonieux surtout que l'eau est aujourd'hui un enjeu pour la satisfaction des besoins vitaux de l'humanité mais aussi pour la stabilité des sociétés.
- Les pauvres au Cameroun vivent principalement en milieu rural, soit 90,4% du total de la population. Ces pauvres éprouvent des difficultés à se faire soigner dans un hôpital. La perception des services offerts par les FOSA publiques et le coût élevé des soins poussent certains ménages à se soigner chez d'autres praticiens dont la technicité peut être douteuse.
- En milieu urbain, 80% des ménages déclarent être insatisfait des soins administrés dans la formation sanitaire à cause de l'éloignement des formations sanitaires. Par ailleurs, 40,00% des ménages qui résident en zone rurale ne sont pas satisfaits des

services de santé à cause du monnayage des soins, l'insuffisance de médicaments et la mauvaise qualité des équipements. C'est le lieu de structurer un plaidoyer auprès des autorités sanitaires pour l'humanisation des soins au Cameroun. Aussi, est-il conseillé de sensibiliser les populations.

- En ce qui concerne les actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, la proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence, 16,667% des ménages déclarent pouvoir participer à la prime d'excellence au niveau des écoles ; pendant ce temps 10,256/% au niveau secondaire. Pour la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne ou professionnelle, 20,19% au niveau primaire et 10,5769% au niveau secondaire. Pour le suivi rapproché des relations parents/enseignants, 13,7821 sont prêt à s'engager pour l'amélioration du service communal dans ce sens. Pour la formation des enseignants, 12,82% des ménages sont également motivés à s'engager pour le cycle primaire et 6,731 pour le cycle secondaire. A cet effet, les opérations de sensibilisation des ménages et de plaidoyer auprès des autorités éducatives sont à intensifier pur l'amélioration de l'offre de qualité en terme d'éducation dans l'espace communal de Bangourain.
- A partir de ce tableau 3.41, l'on se rend compte que la proportion des ménages non satisfait des services communaux demeure élevée. De ce fait, parmi les raisons évoquées, on peut parler de la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers, qui se situe à un taux de 85,7% au niveau urbain. Concernant la non information des populations de la gestion communale, on a 75% de ménages qui ont affirmé être pas bien informé de la gestion de la commune. En outre, 20,588 de ménages au niveau rural accuse le manque de professionnalisme de la part de la commune. Par contre, on a un pourcentage élevé de ménages en milieu urbain qui ont une méconnaissance des actions faites par la commune soit 71,429% de ménages. C'est le lieu de structurer un plaidoyer auprès des autorités municipales pour l'humanisation des services communaux dans l'espace communal de Bangourain. Il est aussi souhaitable que la Commune informe et sensibilise les populations de ses actions.

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'Objectif de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, constitue sans conteste l'un des tournants décisifs de son histoire. En effet, il est question de transformer radicalement le visage du pays. Pour y parvenir, un ensemble de mesures interdépendantes et cohérentes sont nécessaires. L'une des mesures prises se résume dans l'orientation qu'a prise la forme de l'Etat. En effet, de la modification constitutionnelle de 1996, en passant par la promulgation des lois de 2004, le Cameroun a opté pour la décentralisation comme mécanisme de gestion de son territoire, ceci fait donc des CTD, le pôle d'impulsion du développement. Cet état des choses a contribué à la mise sur pied du PNDP qui a entre autres missions, d'encadrer les CTD et particulièrement les communes, afin qu'elles maîtrisent les enjeux nouveaux du développement local et partant, du développement de tout le Cameroun. Raison pour laquelle les communes sont désormais astreintes à se doter d'un mécanisme de contrôle de l'action publique.

L'enquête du Secorecard apparaît donc en quelque sorte comme une occasion idéale, dans la mesure où elle recueille les informations sur la satisfaction qu'ont les citoyens de l'action publique. Elle vise comme objectif de favoriser la mise en oeuvre d'un contrôle citoyen de l'action publique dans commune de Bangourain. Les résultats du diagnostic participatif conduit tant au niveau de l'institution communale, de l'espace urbain communal que dans les villages font état de ce que la Commune de Bangourain dispose d'un fort potentiel sur lequel elle pourrait s'adosser pour booster son développement. Toutefois, elle reste insuffisamment équipée en infrastructures sociales de base et rencontre par conséquent plusieurs difficultés dont les plus récurrentes sont : l'accès à l'eau potable, l'insuffisance et la précarité des infrastructures scolaires et sanitaires, le mauvais état des routes Rurales.

Pour palier à ces manquements, l'on devrait aménager les points d'approvisionnement en eau dans les villages/quartiers, procéder à la sensibilisation de la population sur l'utilisation de l'eau, implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations, renforcer le service de fourniture d'électricité, de construction des infrastructures scolaires et sanitaires et améliorer l'offre de services communaux de l'espace communal de Bangourain.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements
(mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)

Image2 : Mairie de Bangourain





Image3 : Service de santé du District de Bangourain



Image4 : Inspection d'arrondissement d'éducation de base de Bangourain



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	ii
RESUMÉ EXÉCUTIF	iv
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES FIGURES.....	ix
LISTE DES PHOTOS.....	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	3
I.1 Champ géographique et populations cibles	3
I.2 Plan de sondage.....	3
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête	5
I.4 Collecte et analyse des données	6
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION	

PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE BANGOURAIN	8
II.1 Présentation de la commune Bangourain	8
II.1.1 Situation administrative et historique	8
2.1.1. a- Situation Administrative	8
2.1.1. b- Situation Historique	8
II.1.2 Situation démographique	9
II.1.3 Situation géographique	10
II.2 Milieu biophysique	11
2.2.1 Le climat.....	11
2.2.2 Les sols	11
2.2.3 Le relief	11
2.2.4 Hydrographie.....	12
2.2.5 Faune et flore.....	12
II.3 Situation socioéconomique et culturelle	14
2.3.1 Situation de l'économie locale	14
2.3.1.1- Secteur primaire	14
2.3.1.2- Secteurs secondaire et tertiaire.....	15
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	15
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles	15
II.3.1- Approvisionnement en eau potable et en électricité.....	16
II.3.2- Accès aux soins de santé.....	16
II.3.3- Accès à l'éducation	16
2.5 Principales potentialités et ressources de la Commune.....	17
II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau	17
II.2.2 Secteur santé	18
II.2.3 Secteur de l'éducation	19
II.2.4 Secteur des services communaux	20
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES	21
III.1 Description de la population enquêtée	22
III.2 Approvisionnement en eau potable	23
III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de Bangourain.....	24
III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de Bangourain.....	26
III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune.....	27

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune.....	29
III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune	31
III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable.....	34
III.3 Services de santé	34
III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune	35
III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires.....	37
III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires	38
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires	39
III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé.....	40
III.4 Services de l'éducation.....	42
III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune	42
III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune.....	43
III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire.....	45
III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école.....	48
III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle	50
III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation	51
III.5 Fourniture des services communaux	53
III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux	53
III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux	55
III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune.....	56
III.5.4 Appréciation des services communaux	58
III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux	59
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE	60
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....	60
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif	60
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif	61
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif	62
IV.2. Plan d'action en vue d'améliorer la qualité de vie des populations dans l'espace communal de Bangourain.....	63
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.....	65
ANNEXES	65